



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE

ACTUALITÉ CORSE, LE REGARD D'UNE ONG



# TROUVER LES CONDITIONS D'UN ACCORD HISTORIQUE

ENTRETIEN AVEC  
FRÉDÉRIC FAPPANI VON LOTHRINGEN,  
PRÉSIDENT DES CNRJ  
P4 À 8

Photos ICN - EP

1,75€



ENVIRONNEMENT  
**UNE ZONE HUMIDE  
AU CŒUR DE LA MIGRATION**  
P17 À 20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P21

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



VUTETI, CUSÌ FARETI  
SENTÀ A VOŠCIA BOCI!

AH IÈ, NI?



KAMPA

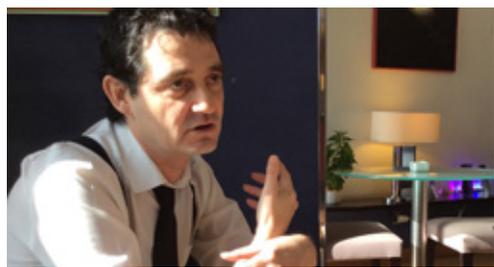
## À LA UNE

ENTRETIEN

## TROUVER LES CONDITIONS

## D'UN ACCORD HISTORIQUE

P4 À 8



OPINIONS

ENVIRONNEMENT **UNE ZONE HUMIDE AU CŒUR DE LA MIGRATION**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P21

P22

P9

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli**

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

**Elisabeth Milleliri**

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Spiccanza

**A**ncu s'ellu ùn servi à nulla di dà creditu à i currachji chì lampani u so felì nant'à a Corsica è u so populu, hè diffìcili di firmà senza mova in u so essa u più prufundu davant'à certi discorsi. Hè cusì. Sarà forse una riazioni primaria, d'omi è di donni chì ùn ani micca u sensu di i priurità è u sangui fretu, ma pocu impremi. Iè, ùn avemi nulla à dimustrà à l'aghjenti chì ùn cercani mancu appena à rifletta una cria à ciò ch'è no semi inde tutta a nostra cumplessità. Basta à tena com'è ultimu asempiu l'episodiu di u riturnu in tarra soia d'Yvan Colonna è di l'umaghju pupulari chì l'hè statu resu. In Francia, è à u nivellu u più altu di u Statu, l'affari ùn hè mancu appena passatu. Emmanuel Macron hà parlatu di «sbagliu» è d'una cosa «scunfacenti» pà qualificà a dicisioni di Gilles Simeoni di metta i banderi di a Cullittività di Corsica à mez'asta in segnu di dolu. U presidenti di l'Esecutivu chì, quilla sera di a ghjunta di a salma d'Yvan Colonna, hà ancu purtatu nant'à calchi metru, a so cascia. Soca certi l'avarani campatu com'è una pruvucazioni, un stupu in faccia à a Republica. Eppo infini, c'hè statu l'intarru di u militanti naziunalisti in u so paesi di Carghjese. Millai di Corsi erani ghjunti par accumpagnà quillu chì fù pastori pà u so ultimu viaghju, ma dinò par essa à fiancu à i soi chì avarani campatu guasgi 25 anni di guai. Si chjama u rispettu di i morti, qualessu sia u so parcorsu, è u rispettu di u dolu. Nuzioni chì certi francesi ani lacatu in corpu à a so mamma, parlendu d'una Corsica chì «glurifichghja un terroristu, un assassinu di prifettu». Una parti hà ancu fattu sapè ch'ella ùn vinaria più in vacanzi ind'è noi. Chì piccatu! Li piacini tantu i nostri paisaghji, ma solu i paisaghji. L'acelli corsì, invece, ùn li poni patta. Ci hè da dumandassi s'è a cascia di ribombu di i media è di i reti suciali rispechja veramenti a maghjurità di a «raghjoni» francesi. Ma ciò chì hè sicuru, hè chì u fossu culturali hè, ogni ghjornu chì passa, di più in più prufundu, è ch'è no vidimu di menu in menu ciò chì ci pudaria avvicinà, facci truvà sumigli trà di noi, Corsi è Francesi. È ùn hè micca una storia d'idei pulitichi. Da rifletta pà a seguita di u nostru distinu cullittivu...! ■ Santu CASANOVA

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

**Il aura beaucoup été question de drapeaux**, lors de ces derniers jours. Peu de rapport avec la vexillologie, cela dit. Même si, pour ne pas changer, certains se sont plu à l'occasion à raviver des théories plus que hasardeuses et simplistes (pour ne pas dire simplettes) sur les origines du drapeau corse. Que ne ferait-on pas pour dénoncer -ou promouvoir, selon les couleurs politiques qu'on affiche- un supposé racisme atavique «des» Corses? Alors qu'arborer le bleu et le jaune de l'Ukraine est devenu pour certains une sorte de carte de membre du club des gens de bien et de bonne volonté, d'aucuns ne semblent pas voir d'inconvénient à en faire une sorte de viatique: du moment qu'on se réclame du bon camp, on peut à loisir déverser sa hargne sur ceux qu'on a décrété indignes de respirer le même air que soi, ou même se laisser aller à leur souhaiter les pires misères. On peut donc verser une larme sur les civils ukrainiens bombardés et, en même temps, appeler à régler la question corse à la kalachnikov: «Ô merveille! Combien de bonnes créatures y a-t-il ici! Comme l'humanité est belle! Ô brave nouveau monde!»\* Naturellement, la décision, après le décès d'Yvan Colonna, de mettre en berne les drapeaux de la Collectivité de Corse, ainsi que ceux de plusieurs mairies de l'île, a suscité un flot de réactions indignées. Lesquelles ont à leur tour engendré quelques-unes de ces belles empoignades virtuelles qui font l'ordinaire comme les choux gras de la twittosphère. On s'est aussi montré intrigué et parfois ému, comme ce journaliste de BFMTV -pour qui semble-t-il tout ce qui est tricolore ne saurait être que français-, de voir flotter à Cargese, lors des obsèques d'Yvan Colonna, la bandiera de l'IRS, parti politique qui revendique l'indépendance de la Sardaigne. Aucun dévoiement des couleurs de «la République» (car il ne saurait y en avoir qu'une au monde), donc. Cela étant, qui sait combien, parmi ceux qui se sont offusqués de voir le drapeau français mis en berne en Corse et ont crié à l'outrage, ont ensuite été en agiter un au meeting d'un candidat d'extrême-droite... avant d'aller benoîtement le jeter dans une benne à ordures? Le respect des couleurs est une notion à géométrie variable, de toute évidence. ■ EM

\*Shakespeare, La Tempête

**Vannes Inside** 🇫🇷🇵🇷 @VannesInside · 25min  
Les racailles de #Corse mettent le feu...🔥  
...il faut les arrêter à coup de Kalach ces puants de mafiosos !  
île de mocheté...  
#PrefetErignac 🇫🇷🇵🇷 #Ajaccio #Bastia #Cargès #Colonna @prefet2A @prefet2B

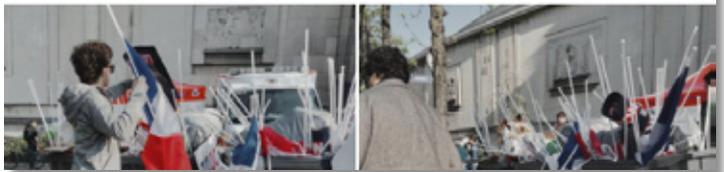
**ValerieDrechsler** 🇫🇷🇵🇷 @ValerieKayserD · 24 mars  
#Corse drapeaux en berne et foule éplorée pour accueillir son héros... : la honte de la République française.

**Cha** 🇫🇷 @CharlotteNcy · 25 mars  
Du coup au milieu de vos débats sans fin, qui peut me dire quel est la signification du drapeau tricolore à droite ? 😊 Je sèche totalement.  
#Corse #Colonna

**CONSTANTINA** 🇫🇷🇵🇷 34 🇫🇷 @CONSTAN83177596 · 24 mars  
En réponse à @davidlisnard  
Sans défendre les corses pour autant, notre drapeau français est déjà en berne depuis 1 moment et même qu'il est considéré comme le drapeau de l'extrême dte et même que des gens ont dû payer 135 euros d'amende pr

**Frederic Larigi** @fredlarigi2a · 29 mars  
Donc Mr @ZemmourEric ? Qu'est ce qui est le plus insultant, un drapeau français en berne un journée ? Ou des drapeaux a la poubelle au bout d'une heure ?

**Marie Chhim Photography** 🇫🇷🇵🇷 @Chhimphotograph · 27 mars  
📸 Fin du meeting #reconquete2022 d'#EricZemmour . Des gens jettent les drapeaux français a la poubelle.  
End of hard-right political meeting of #EricZemmour : people throw french flag in bins.



### HUMEUR

## Feuilles de route

Sur la route, un matin comme tant d'autres, perdue dans un embouteillage qui n'en finit plus. Pour seule compagnie, la voix des animateurs, journalistes et autres correspondants sur diverses radios. Comment éviter l'overdose avec ces informations en boucle sur l'Ukraine, sur ces bombes qui tuent des civils à Kiev, Marioupol, Irpin, sur ces cris, ces pleurs, ces revendications légitimes d'un peuple si proche de nous et qui pourtant reste tout de même très loin de nos préoccupations européennes, nationales, régionales?

Sur cette départementale bordée d'eucalyptus, je remarque quelques feuilles virevolter dans un ciel venteux. Justement, aujourd'hui, dans tous les journaux diffusés, il est question de feuilles de route. Celles à préparer, à élaborer par tous ces états qui tentent de promouvoir la paix tout en fabriquant, vendant des armes de guerre. Étrange sensation en entendant prononcer maintes fois ces trois mots «feuilles de route». De quelles feuilles s'agit-il? Celles, blanches, que ces opposants russes, tiennent sur la place rouge et qui leur vaut d'être arrêtés manu militari? De quelles routes parle-t-on? Celles défoncées, devenues des champs de ruines que des millions d'habitants, majoritairement des femmes et des enfants, empruntent pour trouver refuge dans un pays frontalier?

Feuille de route, toujours, entendu ici et là, à la suite de la venue du ministre de l'Intérieur, dépêché en urgence en Corse pour tenter de calmer, cette étrange population, que nous semblons être, et qui, selon un confrère parisien, ose exprimer, indécemment, sa colère et manifester alors que l'Europe, la France continentale, sont au chevet d'un autre peuple. Les invincibles clichés si finement définis par Jérôme Ferrari\* - merci mille fois- jonchent de nouveau le sol de notre terre, que ceux qui les prononcent ne foulent que l'été revenu! Une feuille de route difficile à réaliser, à écrire, et à signer quand elle est proposée après trop d'années d'humiliation, d'aveuglement, de déni ou d'incompréhension. Une feuille de route par forcément pensée, mais certainement destinée à panser voire cacher des plaies douloureuses qu'aucun onguent politique prodigué en urgence ne peut calmer.

Et puis pour la route, une dernière voie sinuose que certains, par indifférence ou désespérance, ne souhaitent plus emprunter. Une route, tout de même, à prendre, les 10 et 24 avril, pour y déposer une petite feuille, un bulletin de vote, car elle reste encore la seule à suivre, pour que survive une forme de démocratie. ■ Dominique PIETRI

[\*] Corse. Sous les clichés, une île, Libération, 2 avril 2011

# TROUVER LES CONDITIONS D'UN ACCORD HISTORIQUE



Photo ICN • EP

**Depuis 2016, l'ONG des Cercles nationaux de réflexion sur la jeunesse (CNRJ) scrute avec attention la situation en Corse, particulièrement sous les angles de la prévention des conflits, des droits de l'homme et de la jeunesse militante. Ce qui se déroule actuellement en Corse, avec la montée au créneau et parfois au choc de la jeunesse, ne pouvait que l'interpeller. Pour son président, Frédéric Fappani von Lothringen, un règlement non du problème mais de la question corse passe par un accord historique qui ne se résumerait pas à un face-à-face entre l'Etat et la majorité régionale mais associerait la jeunesse, la société civile ainsi que des tiers extérieurs et impartiaux.**

Propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI



« Il y a des gens qui ne comprennent pas comment fonctionne un jeune, même s'ils l'ont été. Des gens, aussi, qui ne peuvent pas comprendre les réalités historiques de la Corse, la réalité collective d'une douleur, le sentiment d'une domination qui ne permet pas d'exprimer ses potentialités, ses choix. »

**Le mouvement des jeunes Corses auquel on assiste, sous diverses formes, vous a-t-il surpris ?**

Non, et ce pour deux raisons. Lorsque nous nous sommes rendus en Corse en 2016, nous avons pu faire deux constats. Celui d'une militance, notamment chez les jeunes, qui était l'expression en réaction à un mal qui est profond, avec une jeunesse militante, énergique, qui voulait faire bouger les lignes. Et, le constat, face à cela, d'une réponse répressive, avec des interpellations et des condamnations peu adaptées, disproportionnées. Sur ce sujet, nous avons interpellé le gouvernement, d'abord sous la présidence de François Hollande, puis nous avons relancé le gouvernement d'Emanuel Macron. Dans un courrier que nous avons adressé au ministère de la Justice, nous avons soulevé différents points, dont des manquements aux droits de l'Homme, la sécurité des détenus, des peines curieuses et la question de l'application du droit avec le rapprochement des détenus politiques. La réponse reçue était, globalement, qu'il n'y avait aucun souci en termes de droits de l'Homme, pas de problème dans l'application du droit ou en matière de sécurité des détenus et qu'il n'existait pas de prisonnier politique. Comme s'il y avait une sorte de crispation de l'État sur un discours idéologique figé.

**Que traduit, selon vous, ce mouvement de jeunes en Corse, que certains ne veulent voir que sous le prisme du « jeune casseur » qui se chercherait l'excuse d'une cause ?**

Il y a des gens qui ne comprennent pas comment fonctionne un jeune, même s'ils l'ont été. Des gens, aussi,

qui ne peuvent pas comprendre les réalités historiques de la Corse, la réalité collective d'une douleur, le sentiment d'une domination qui ne permet pas d'exprimer ses potentialités, ses choix. Je pense qu'il y a quelque chose de complexe dans ce mouvement des jeunes. Qu'il n'y a pas qu'une seule cause mais que c'est quelque chose de multifactoriel. Aux côtés de jeunes Corses qui ont une conscience politique forte, inscrite dans leur histoire, y compris l'histoire familiale, on a par exemple pu voir, aussi, de jeunes néo-corses, récemment arrivés dans l'île et qui n'ont pas eu cette transmission mais qui sont entrés dans ce mouvement. Mais quelle que soit la lecture qu'on puisse faire de ces jeunes, il y a une poussée d'énergie puissante, une volonté de tenter de changer le monde. Chaque génération amène son énergie nouvelle pour faire changer les choses et dans un sens c'est heureux, car sans cette volonté de changement, où en serait l'humanité aujourd'hui ? Quel que soit le niveau d'étayage, quelles que soient les différentes motivations, il y a une convergence, un fondamental universel, la volonté d'entrer en lutte contre une forme d'autorité perçue comme arbitraire. Le danger étant que certains ne récupèrent cette énergie.

**Vous mettez en garde contre l'enlèvement, le « laisser faire », mais n'est-ce pas un peu inévitable, dans le contexte actuel ?**

Il est vrai que là, on est dans quelque chose de complexe. Je ne dirai pas de « compliqué » parce que ça tendrait à dire qu'on ne s'en sortira pas. Mais la position du gouvernement est un peu particulière. Depuis ces six dernières années, qu'est-ce qui s'est passé ? Quelle prise en compte



«Éviter un scénario catastrophe où la France risque de perdre son âme en ne répondant que par la répression.»

«Depuis ces six dernières années, qu'est-ce qui s'est passé? Quelle prise en compte de la démocratie? Rien n'a été pris en compte. [...] C'est assez terrible, le fait d'avoir choisi l'expression démocratique et de devoir constater qu'elle n'a pas été prise en compte.»

de la démocratie? Rien n'a été pris en compte. Déjà, sous Hollande, puis par la suite; les gouvernements ne voulaient rien entendre. C'est assez terrible, le fait d'avoir choisi l'expression démocratique et de devoir constater qu'elle n'a pas été prise en compte. On a au contraire assisté à une sorte de lutte contre la «lutte armée» alors que celle-ci était terminée, avec, entre autres, l'épisode de la fouille publique des élus corses à l'occasion de la venue du président Macron en 2018. On se situe dans un discours qui oscille entre «il y a un nous et il y a un vous» suivi aussitôt de «non! il n'y a qu'un seul et même nous!», en fonction de quand ça arrange. Par ailleurs, à propos de ce qui s'est passé ces dernières semaines en Corse, Emmanuel Macron a parlé de «violences inexplicables». Le choix des mots, de sa part, est intéressant, significatif. Si un chef d'État n'est pas en mesure d'avoir l'explication, de disposer d'éléments de compréhension, c'est inquiétant. Et jouer la montre n'est pas une solution, car je crois que la douleur de la Corse et la poussée d'énergie à laquelle on a pu assister ne sont pas près de s'éteindre. On veut toujours croire à une solution, un dialogue, mais on n'arrête pas d'y croire depuis notre venue en Corse en 2016. On reste persuadés qu'il vaudrait mieux trouver un cadre apaisé et éviter un scénario catastrophe où la France risque de perdre son âme en ne répondant que par la répression.

**Par courrier adressé à Jean Castex le 22 mars dernier, vous avez proposé que votre ONG joue un rôle de médiateur dans la mise en place d'un dialogue apaisé qui associerait les mouvements de la jeunesse et des représentants de la société civile. Avez-vous eu**

**un retour suite à cette proposition?**

Une copie de ce courrier a également été adressée au ministère de l'Intérieur et à l'Élysée. Une semaine plus tard, toujours aucune réponse du gouvernement, ce qui n'a rien d'étrange ni d'inquiétant à ce stade. Ça le sera un peu plus si on n'en reçoit toujours pas dans une semaine. Car je suis persuadé qu'il faut des tiers (que ce soit notre ONG ou une autre) et que les choses n'en restent pas à une sorte d'entre-soi État-Collectivité de Corse.

**Et du côté corse, notamment de l'exécutif régional, quelles réactions?**

Pour l'heure pas de réponse de Gilles Simeoni. J'ai cru comprendre qu'il n'était pas très chaud. J'ai l'impression que ça semblerait gênant que la Collectivité de Corse ne puisse pas jouer sa partie seule face à l'État. Cela dit, on ne cherche pas à s'imposer. En revanche, Corsica libera semble plus intéressée par notre démarche. Mais nous aimerions être en relation avec tous les courants politiques présents en Corse.

**Et du côté de la jeunesse corse?**

J'ai eu des discussions avec les jeunes sur les réseaux sociaux, mais pour l'instant pas de discussion avec les organisations.

**Quelles garanties peut-on attendre lorsqu'une ONG joue ce rôle d'intermédiaire?**

L'intérêt d'une ONG ONU Ecosoc, c'est qu'elle est reconnue comme indépendante. Son financement ne dépend pas



«Il est frappant de voir  
que durant cinq ans,  
au fur et à mesure des crises,  
il s'est opéré une sorte de glissement  
de régime, sans aucune consultation  
du peuple français.»

Photos ICN • EP

de l'État, de groupes d'intérêt [et ça, en France, c'est rare], c'est l'assurance qu'elle ne va pas s'impliquer dans l'espoir de récupérer un peu d'argent, que ce soit de l'État ou de toute autre partie en présence.

**Si votre proposition n'est pas entendue, que fera CNRJ?**

D'ici deux semaines, on voit ce qu'il en est et on fait un point. S'il s'avère que ni l'État ni la Collectivité de Corse ne réagissent, on en prendra acte et on rédigera un bilan, qu'on adressera à l'Onu, qui permettra d'avoir une sorte de photo de la situation à un instant T.

**Vous évoquez la dimension internationale du débat sur la question de la Corse, et notamment sa place en Méditerranée.**

**Mais la Corse ne vit-elle pas coupée de son environnement méditerranéen?**

C'est assez curieux car, dans l'Histoire, les mouvements corses se sont souvent employés à inscrire la Corse dans une dimension internationale, notamment dans le bassin méditerranéen. Là, on a le sentiment que cette question n'est plus habitée ou travaillée. Oui, il y a des liens, des solidarités, mais à la marge. Il y a certes un problème du côté de l'État qui ne permet pas vraiment à la Corse de réaliser cette ouverture. Mais on voit, par exemple, que pour tisser une politique vers l'extérieur, l'Alsace ou la Lorraine n'ont pas toujours eu besoin de se tourner vers l'État et que même si celui-ci ne joue pas son rôle, il y a malgré tout la possibilité d'organiser des choses.

**Une autre ONG, Amnesty International, vient de publier ce jour son rapport pour 2021 et souligne que la France est «très loin de l'exemplarité qu'on pourrait attendre d'elle» en matière de respect des libertés publiques et des droits humains. En êtes-vous surpris?**

Pas du tout. Je suis d'autant moins surpris que notre ONG avait été sollicitée par le Comité économique et social européen, dans le cadre d'une enquête sur l'état des droits de l'Homme à l'époque du mouvement des Gilets jaunes. Le Conseil de l'Europe a du reste manifesté à plusieurs reprises des inquiétudes et épinglé la France sur plusieurs sujets ayant trait au respect des droits de l'Homme, que ce soit la question des migrants, les conditions de détention et la surpopulation carcérale, des lacunes en matière de violences faites aux femmes ou l'usage du LBD. Il est frappant de voir que durant cinq ans, au fur et à mesure des crises, il s'est opéré une sorte de glissement de régime, sans aucune consultation du peuple français. Or on ne peut pas être dans de l'exceptionnel qui dure. Il y a une ambivalence française; il y a toujours ce vernis du «pays des droits de l'Homme», mais dans les discussions, si on pousse un peu... eh bien on comprend très vite qu'il ne faut pas pousser, sinon on va très vite se remettre à ta place assignée. La France est déclassée, mais on lui prête encore beaucoup: lorsqu'on répète inlassablement qu'on est «le» pays des droits de l'Homme, on finit par s'en convaincre, malgré les observations ou les rappels à l'ordre répétés du Conseil de l'Europe ou de l'Onu. ■



**CREATION  
SOCIETE**

N° 01

**AECN**  
AUDIT EXPERTISE COMPTABLE NINU

2 Boulevard INDI  
20000 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 22 mars 2022, à BASTIA.

**Dénomination : SAS MTJ.**

**Forme :** Société par Actions Simplifiée. **Siège social :** 2, Boulevard Paoli, 2ème Étage, 20200 Bastia.

**Objet :** Hôtels et hébergement similaire [55.10Z] et toutes activités annexes et connexes aux secteurs café hôtellerie restauration..

**Durée de la société :** 99 années[s].

**Capital social fixe :** 3000 euros divisé en 300 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

**Cession d'actions et agrément :** La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote..

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :** Dans les conditions statutaires et légales.

**Ont été nommés :**

**Président :** Monsieur Jacques RAFFALLI, N°84, Campile, 20290 Campile.

**Directeur général :** Monsieur Thomas NINU, 5, Rue Miot, 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 9 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : MACH'CA,**

**SIEGE SOCIAL :** 11, Boulevard Fred Scaramoni, Ajaccio [20000]

**OBJET :** La vente de vêtements pour femmes, hommes et enfants, de chaussures, accessoires de mode et articles de décoration.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 500 euros

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. **Chaque membre**

de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **PREsIDENT :** Madame Jeannine CESARI née MARTELLI, demeurant Casa Colonna Cesari, Fozzano [Corse],

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 03

## A MARINA

SAS au capital de 6000 euros  
Siège social : Lieu-dit Punticciole  
Route de Tepe Rosse, 20270 Aléria

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALERIA du 10 MARS 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination : A MARINA**

**Siège :** Lieu-dit Punticciole, Route de

Tepe Rosse, 20270 Aléria

**Durée :** Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 6000 euros

**Objet :** La vente de plats à consommer sur place ou à emporter, restauration traditionnelle, snack, pizzeria, crêperie, buvette, glacier

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Inaliénabilité des actions :** Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Ange GIULY, demeurant Lieu-dit Punticciole, Route de Tepe Rosse, 20270 Aléria

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 08 mars 2022, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Par Actions Simplifiée

**Dénomination Sociale :**

**I FIDOLI DI U BOSCIU**

**Capital :** Deux mille euros [2.000 €] divisés en deux cent [200] actions de dix [10 euros] chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Siège social :** 6, rue des Pêcheurs - 20110 Propriano

**Objet social :** L'activité de Boucherie, Traiteur, Epicerie fine.

La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

**Durée :** Quatre-vingts dix neuf [99] années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Apports en numéraire :** 2.000 €

**Président :** Madame Isabelle BISCHOF née le 31 mai 1965 à Ajaccio [2A], de nationalité française, célibataire, demeurant : « Lieu-Dit Cuparchiata - 20110 VIGGIANELLO »

**Directeur Général :** Monsieur Joseph Patrick BISCHOF né le 21 novembre 1969 à Ajaccio [2A], de nationalité française, marié, demeurant : « 24, avenue Napoléon III - 20110 PROPRIANO »

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion.

N° 05

## LUMA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidence Genovese  
Bâtiment A, Immeuble Micalona  
Route du Docteur de Rocca-Serra  
20090 Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 25/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination : LUMA**

**Siège :** Résidence Genovese, bâtiment A, Immeuble Micalona, Route du Docteur de Rocca-Serra, 20090 Ajaccio

**Objet :** Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à la livraison de denrées alimentaires auprès de particuliers ou de professionnels conformément à la législation en vigueur, sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y associer

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Monsieur Olivier Gavin, Antoine SECHI, demeurant Résidence Genovese, Bâtiment A5, Immeuble Micalona, Route du Docteur de Rocca-Serra, 20090 Ajaccio

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

**LE SAINT CHARLES**

**Siège social :** E Casi di Pietralba, Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

**Capital :** 1000 €

**Objet social :** Snack, restauration rapide sur place et à emporter, vente de produits artisanaux et régionaux

**Président :** M PADERI Fabrice demeurant E Casi di Pietralba, Avenue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio élu pour une durée de illimité.

**Directeur Général :** M PADERI Jean Marc demeurant Hameau de Cardiglione, 20167 Alata

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 15/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : COSSU GLM**

**Forme :** SAS

**Capital :** 2000 €

**Siège social :** 14, rue Général Paulin Colonna d'Istria, C/ M. Cossu Marco, 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** Etablissement de commerce, Restaurant ou l'on sert des plats préparés et des boissons à consommer sur place, en échange d'un paiement, et de vendre ces préparations à emporter

**Durée :** 99 ans

**Président :** Monsieur Cossu Marco, demeurant : 14, rue Général Paulin Colonna d'Istria - 20137 Porto-Vecchio

**Directeur Général :** Monsieur Cossu Gian Luca, demeurant : Résidence Clos Vignola - Rue de la BCR - 20137 Porto-Vecchio

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis le Président et le Directeur Général.

N° 08



## SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

**Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud),**  
3, Avenue Eugène Macchini  
Immeuble "Le Régent".

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 Avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Régent", le 23 mars 2022, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 24/03/2022 Dossier 2022 00010246 Référence 2022 N 00149, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Objet social :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la vente de tous biens et droits immobiliers et ceux pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

**Dénomination sociale : CASA NOSTRA**  
**Siège social :** CAURO [20117], Chez M François-Xavier CHIARELLI, 66, Quartier Gabella

**Durée :** 99 années

**Capital social :** 1000 euros

**Gérant :** M François-Xavier CHIARELLI demeurant à CAURO [20117], 66, Quartier Gabella

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Me Olivier LE HAY,

Le notaire.

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 14 mars 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : LUCKY,**

**SIEGE SOCIAL :** Avenue du Mont Thabor - La Pinède - Bât C - Ajaccio [Corse]

**OBJET :** L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 500 euros

**Montant des apports en numéraire :** 500

**GERANCE :** David SOLINAS, demeurant Lieu-dit Figarella, Plaine de Cuttoli, Cuttoli-Corticchio [Corse],

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15/03/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : AF INGENIERIE**  
**FORME :** Société par Actions Simplifiée  
**CAPITAL :** 1.000,00 euros  
**SIÈGE :** Immeuble Parc Monceau - Rue Paratojo - 20200 Bastia  
**OBJET :** La réalisation de missions de maîtrise d'œuvre, de direction technique des travaux, de coordination et de pilotage de travaux, de bureau d'études, d'économie de la construction, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, Activités d'ingénierie électrique  
**DUREE :** 99 années  
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque action** donne droit à une voix  
**AGREMENT :** Toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés  
**PRESIDENT :** Monsieur Antoine Félix AMORINI, demeurant 27, Route de Ville - 20200 Bastia  
**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 11

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PIETROSELLA en date du 4 mars 2022, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : CORSICAVET,**  
**Siège social :** Centre Commercial Rond-Point d'Isolella, Lot n°8, PIETROSELLA [Corse]  
**Objet :** L'exercice de la profession de vétérinaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.  
 Elle peut, en outre, accomplir toutes opérations civiles, mobilières, financières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus, ou en faciliter l'accomplissement.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
**Capital :** 1000 euros  
**Gérance :** Madame Maria PEREZ GONZALEZ, demeurant 65, Résidence Terra Bella 2, Porticcio [Corse],  
**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet et le gérant.

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-signature privée en date 23/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée.  
**Dénomination sociale : YLIME**  
**Objet social :** La détention et l'exploitation d'un bateau de plaisance.  
**Siège social :** 17, rue du Docteur Del Pellegri - Ajaccio [20090].  
**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C.S.  
**Capital social :** 1.000 €. **Gérance :** M. Bertin Nahum, demeurant 51, Chemin des Aires Prolongé - 34170 Castelnau-Le-Lez.  
**Immatriculation de la société** au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

## DGJ PIZZA

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 1500 euros  
 Siège social : ZI Valrose, 20290 Borgo

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 15/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Sigle : DGJ PIZZA**  
**Dénomination : DGJ PIZZA**  
**Siège :** ZI Valrose, 20290 Borgo  
**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 1500 euros  
**Objet :** Ventes de pizzas à emporter par tous moyens  
**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**  
**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président :** Monsieur Alain NACACH, demeurant 105, Chemin de Champvert, 07140 Chambonas  
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 14



Notaire

**Etude de Maître**  
**Bernadette CESARI,**  
**Notaire à Sartène (Corse-du-Sud),**  
 1, Avenue Hyacinthe Quilichini.

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (Corse-du-Sud), 1, avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 10 mars 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a la forme d'une Société Civile.  
**La dénomination sociale est : L'AM.**  
**Le siège social est fixé à :** FIGARI [20114], Lieu-dit Falcia.  
**La société est constituée pour une durée de 99 années.**  
**La société a pour objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres.

**Le gérant associé est Monsieur Louis Joseph GIUSEPPI,** demeurant à FIGARI [20114] Lieu-dit Falcia, né à FIGARI [20114] le 14 septembre 1957.  
**Les associés sont :** Monsieur Jean Philippe GIUSEPPI, demeurant à FIGARI [20114] Lieu-dit Falcia, né à FIGARI [20114] le 15 février 1989.  
 - Monsieur Joseph GIUSEPPI, demeurant à FIGARI [20114] Lieu-dit la Falcia, né à FIGARI [20114] le 5 décembre 1981.  
**Co-gérante :** Madame Anne-Marie AZENA épouse de Monsieur Louis GIUSEPPI, demeurant à FIGARI [20114] Lieu-dit Falcia, née à FIGARI [20114], le 15 Novembre 1963.

Le capital social est fixé à la somme de Trois Cent Quarante Mille Euros [340.000,00 EUR]  
 Les apports sont :

**Apport en numéraire :**  
 Monsieur Joseph GIUSEPPI apporte : La somme de TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS [3400,00 EUR].

Monsieur Jean GIUSEPPI apporte : La somme de TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS [3400,00 EUR].

**Apports immobiliers** par Monsieur Louis GIUSEPPI : 1/ A FIGARI [CORSE-DU-SUD] 20114, une propriété bâtie cadastrée section G numéro 921, 1159. Valeur de 330.000,00 EUR.

2/ A FIGARI [CORSE-DU-SUD] 20114, les parcelles de terre cadastrées section G, n°1160, 1116. Valeur de 3200,00 EUR.  
 Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 15

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

**CORSE MEDICAL REMPLACEMENTS**  
**Sigle : CMR**  
**Siège social :** Chemin du Murone, 20167 Afa

**Capital :** 100,00 €  
**Objet :** De plate forme à travers applications et site internet permettant la mise en relation d'entreprises, d'associations ou d'établissements publics et privées dans le domaine médical et paramédical recherchant à titre ponctuel des professionnels de santé, tertiaires et volontaires afin de renforcer leur équipe ou de remplacer des membres du personnel absent, ainsi qu'une mise en relation de professionnels de la santé avec des futurs clients pour des prises de rdv et autres.

**Président :** Mme Pauline BLIN, Bas du Village, 20190 Zigliara  
**Directeur général :** M. Pierre Jean ROGEAU, Chemin du Murone, 20167 Afa  
**Admission aux assemblées et droits de vote :** Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à La quotité du capital qu'elles représentent, étant précisé que chaque action donne droit à une voix au moins.

**Clause d'agrément :** Les actions de la Société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité deux tiers des présents ou représentés.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Calenzana du 17.01.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale : MARIOLI**  
**Siège social :** Suare par Calenzana, Liamone, 20214 Calenzana

**Objet social :** Restaurant, bar, hôtellerie  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000 euros  
**Gérance :** Madame Marcelle BALDINI (épouse HALLER), demeurant Hameau de Suare, 20214 Calenzana,  
 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/03/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

**PAOLI FORMALITES**  
**Nom commercial : PAOLI FORMALITES**  
**Siège social :** Centre Village - 20143 Fozzano

**Capital :** 300 €  
**Objet :** Prestation de services aux notaires concernant toutes formalités notariales, commerciales, juridiques, dépannages, remplacements ponctuels afin de manager les formalités postérieures, lesdites prestations s'effectuant également par le biais d'internet. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

**Président :** Mme PAOLI TRAMONI Léa, Centre Village, 20143 Fozzano  
**Directeur Général :** Mme PAOLI TRAMONI Léa, Centre Village, 20143 Fozzano  
**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 18

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sisco du 28 mars 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location, mise à disposition des Associés ou tout autre moyen de tous immeubles, bien immobiliers, parts de Sociétés Civiles Immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit

**Dénomination : JECLAM**  
**Siège social :** Marine de Sisco - 20233 Sisco

**Capital :** 1.000 euros [1.000 €]  
**Apport en numéraire :** 1.000 euros [1.000 €]

**Durée :** 99 ans  
**Cession des parts :** Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des Associés. L'agrément résulte d'une décision collective des Associés statuant à l'unanimité des droits des associés disposants du droit de vote.

**Cogérance :**  
 - La société GROUPE NUNZI TOZZA, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € immatriculée au RCS Bastia sous le n°911 565 331 dont le siège est situé Marine de Sisco, 20233 SISCO, représentée par Madame Caroline TOZZA en qualité de Présidente.

- La société GROUPE BURCHI, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le n°898 689 054 dont le siège social est situé 138 avenue de la libération, 20600 BASTIA, représentée par Monsieur Jean-Luc BURCHI en qualité de Président.  
 RCS : Bastia.

Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Sisco du 28 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Objet** : Organisation d'événement privés, Résidence hôtelière, café, restaurant, salon de thé, traiteur, glacier,

**Dénomination** : GIUSEPPI  
**Siège social** : Marine de Sisco - 20233 Sisco

**Capital** : 10.000 euros (10.000 €)  
**Durée** : 99 ans

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Cession des actions** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des Associés. L'agrément résulte d'une décision collective des Associés statuant à l'unanimité des droits des associés disposants du droit de vote.

**Président** : La société GROUPE NUNZI TOZZA, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € immatriculée au RCS Bastia sous le n°911 565 331 dont le siège est situé Marine de Sisco, 20233 SISCO, représentée par Madame Caroline TOZZA en qualité de Présidente.

**Directeur Général** : La société GROUPE BURCHI, société par actions simplifiée au capital social de 1.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le n°898 689 054 dont le siège social est situé 138 avenue de la libération, 20600 BASTIA, représentée par Monsieur Jean-Luc BURCHI en qualité de Président.  
RCS : Bastia.

Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOLTIFAO (20218) du 24 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** : **LE CARRE D'AS**  
**Siège social** : 24, Lotissement Communal, 20218 Moltifao

**Objet social** : Débit de boissons  
**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros  
**Gérance** : Monsieur Pierre-Ange, Antoine, Marie RAFFALLI, demeurant 24, Lotissement Communal, 20218 Moltifao, assure la gérance.  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 28/03/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** :  
**MEUBLES NAPOLEON**

**Objet social** : Location de meublés de tous logements

**Siège social** : 7, Chemin Santa Lucia - 20220 Algajola

**Capital** : 1.000 €.

**Durée** : 70 ans.

R.C.S : Bastia

**Président** : Madame Francesca CRUCIANI, demeurant Villa Saint Antoine 1 à ALGAJOLA (Haute-Corse).

**Corsica CO2**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 Euros  
Siège social : Lotissement Le Stiletto  
Lot 15 - 20090 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 24 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : **Corsica CO2**  
**Forme sociale** : Société par Actions Simplifiée

**Siège social** : Lotissement Le Stiletto - Lot 15 - 20090 Ajaccio,

**Objet social** : Tant en France qu'à l'étranger :

La fabrication et la vente de gaz de glace carbonique sous format liquide ou solide ainsi que l'embouteillage et le conditionnement de ce gaz sous toutes ses formes. La vente et le conditionnement de CO2 et de tous types de gaz non réglementés.

Le nettoyage et le décapage de tous supports par cryogénie, sablage ou par toutes autres méthodes.

La peinture par tous moyens appropriés. Ainsi que toutes activités connexes liées aux gaz industriels, chimiques ou pharmaceutiques.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent directement ou indirectement à celui-ci.

Ces activités peuvent être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 10.000 Euros,  
**Président** : VIGILENTI Michel, Lucien, Claude, demeurant Lieu-dit Aria Piana - 20167 Alata, assure la présidence pour une durée indéterminée.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 mars 2022, il a été constitué une Société Civile de Construction Vente présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **U PAISOLU**

**Capital** : 1000 €

**Objet** : La société a pour objet :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives.

**Siège social** : Immeuble Parc Monceau - Rue Paratojo - 20200 Bastia

**Durée** : 99 ans

**Gérant** : Monsieur Antoine AMORINI demeurant 27 route Supérieure de Ville - Chemin Caselle - 20200 Bastia

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia.

**SAS ANDREANI**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Trianon  
20243 Prunelli Di Fiumorbo

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Prunelli Di Fiumorbo du 16/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **SAS ANDREANI**

**Siège** : Trianon, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 100 euros

**Objet** : Débit de boissons

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président** : ANDREANI Gérard, Antoine, Dominique, Pico, demeurant Croisement route de Poggio, Hameau Abbazia, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO (20137) du 22 mars 2022 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Dénomination sociale** : **JO 3S BIS.**

**Siège social** : Porto-Vecchio (20137), Biscovaggia, Route de Nota

**Durée** : 99 années

**Capital social** : Cinq Cents euros (500,00€)

**Apports en numéraires.**

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Gérante** : Mme Stéphanie Touller, épouse Pasqualini, demeurant Porto-Vecchio (20137), Biscovaggia, Route de Nota  
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

**MODIFICATION GERANT****CORSE IMMO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 400 euros  
Siège social : Chez SCI Azur  
Les 3 Perles - 20145 Sari-Solenzara  
880 475 421 RCS Ajaccio

**AVIS DE PARUTION**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/01/2022, la collectivité des associés a pris acte de la nomination en qualité de nouvelle gérante de Madame SANTONI Marie-Line demeurant QUARTIER FOATA, 20240 POGGIO DI NAZZA, en remplacement de Madame CARLOTTI Camille à compter du 03/01/2022, pour une durée illimitée. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Madame SANTONI Marie-Line a été substitué à celui de Madame CARLOTTI Camille.

Pour avis, La Gérance.

**S.A.R.L. TOURISME LOISIRS ET SOLEIL**

Au capital de 7622,45 Euros  
Lieu-dit Arataggiu  
20137 Porto-Vecchio  
R.C.S Ajaccio B 390 035 723

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant AGE en date du 24 mars 2022 :  
- et à compter de cette date, M Paul Henri BASTELICA né le 08 décembre 1970, domicilié 28, rue César Campinchi à Bastia 20200 a été désigné gérant en remplacement de M. PIETRI Antoine, François ce qui a donné lieu à une substitution de nom dans les statuts.

- l'article 9 des statuts intitulé capital social a été modifié, M Paul Henri BASTELICA devenant associé en lieu et place de la Société Insulaire de Représentation.

- l'article 2 des statuts intitulé objet social a été modifié afin de permettre l'exploitation de fonds de commerce d'hôtel.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

**SCI FUTURA 2006**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524 euros  
Siège social : Av Paul Doumer  
Rés Gineparo - 20220 L'Île-Rousse  
394 370 498 RCS Bastia 20200

**AVIS DE MODIFICATION DE LA GERANCE**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2022 constatant le décès de Monsieur Mathieu CANIONI, les associés ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article XV des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Mathieu CANIONI sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

**SCI MEBAN**

Au capital de 762.25 Euros.  
Siège social : ZI de Tragone  
20620 Biguglia  
Siret 42944224700012 APE 6820A

**NOMINATION  
NOUVEAU GERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, la collectivité des associés décide de nommer Monsieur MENUTI Joseph de nationalité française né le 09 mars 1951 à BASTIA demeurant 21, rue César Campinchi, 20200 BASTIA en qualité de nouveau gérant à effet immédiat en remplacement de Monsieur BANDINELLI Pierre démissionnaire.

Fait à Bastia le 31 Décembre 2021.

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL**

N° 30

**CMBF**

SASU au capital de 5000 €  
Siège social : 4, Chemin de la Halle  
01460 Montréal-La-Cluse  
RCS Bourg-En-Bresse 828285122

Par décision de l'associé Unique du 15/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Crocci, 20169 BONIFACIO à compter du 15/03/2022. Gérance : M FAYARD Bertrand demeurant Lieu-dit Crocci, 20169 BONIFACIO. Radiation au RCS de BOURG-EN-BRESSE et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 31

**2F BL**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social : Avenue de la Libération  
Immeuble Lucchetti - 20600 Bastia  
R.C.S : Bastia 814 903 282

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré à l'Immeuble FARDET, Rond-Point de Furiani à FURIANI [20600], à compter du 1er décembre 2021. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 32

**MA BIOTOPE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 32, Lot L'Alivi  
20213 Penta-Di-Casinca  
841 720 410 RCS Bastia 20200

Aux termes d'une décision en date du 15/03/2022, le Président de la société par actions simplifiée MA BIOTOPE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 32 LOT L'ALIVI, 20213 PENTA-DI-CASINCA au LIEU-DIT COSTA DURA, 20230 CHIATRA DI VERDE à compter du 15/03/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 33

**SCP PIERI-ROCCESANI**

Avocats - 3, rue Jean Casale  
20200 Bastia - Tél : 04.95.34.10.00

Par décision prise en AGE du 24 mars 2022, les associés de JULEXIS, société civile immobilière au capital social de 1.000 euros, inscrite au RCS AJACCIO numéro 824 979 439, ont décidé du transfert du siège social de la société de route de Pianottoli - Lieu-dit Barboni - 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO à MANICHELLA - 20146 SOTTA.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société demeurera inscrite au RCS d'Ajaccio.

La gérante : Charlotte BOUSQUET, demeurant MANICHELLA - 20146 SOTTA.

N° 34

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

Suivant délibération de l'assemblée générale du 24 février 2022, les associés de la société SCI Lisandru, société civile, dont le siège social est à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Résidence Bertrand, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 752 817 361, ont notamment décidé les changements suivants : Ancien siège social : Résidence Bertrand - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. Nouveau siège social : Résidence Bella - Quartier Toga - 20200 BASTIA. L'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Notaire.

N° 35

**LC DISTRIBUTION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : Rond-Point de Lecci  
RN 198 - 20137 Lecci  
809 222 888 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2021, le Président de la société par actions simplifiée LC DISTRIBUTION, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du ROND-POINT DE LECCI - RN 198 - 20137 LECCI au 131, Strada di Fossi Supranu - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1er janvier 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 36

**DIANE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7500 euros  
Siège social : 10, rue Napoléon  
À Bastia [20200] RCS Bastia 513 653 717

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes de la décision de l'associé unique du 8 mars 2022, il résulte que le siège social de la société a été transféré au lieu-dit CEPPE, Parcelle Section B, N°1904, RT 11 à Biguglia [20620] à compter du 8 mars 2022.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 37

**SAD**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social :  
N°9 - Lotissement La Concia  
Plaine d'Oletta - 20217 Saint-Florent  
898 485 040 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 07 mars 2022 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 07/03/2022, de SAINT-FLORENT [Corse] n°9, Lotissement La Concia, Plaine d'Oletta, à SANTO-PIETRO-DI-TENDA [Corse] A Piniccia di Saleccia, Acqua Dolce. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

N° 38

**SCI LES 2 M**

Société Civile au capital de 1.525 €  
Siège social à Borgo [20290]  
6030, Route de la Lagune  
RCS Bastia 90 D 143  
SIREN 379 898 240  
SIRET 379 898 240 00013

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de 4, Rue Impératrice Eugénie, Résidence l'Empereur à la nouvelle adresse : 6030 Route de la Lagune, 20290 BORGIO et de nommer en qualité de co-gérant M. MARTIN Simon Georges François.

Pour avis, La gérance.

N° 39

**BOUCHERIE D'ORIENT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 50 euros  
Siège social :  
22, Rue du Général de Gaulle  
20110 Propriano  
901 650 366 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 31/12/2021 : Monsieur Mohamed AMEZIANE, demeurant La Paratella n°7, Résidence les Myrtes, Bât A, 20110 PROPRIANO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Kamel FLALI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 40

**ALLIANCE MARINE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 20.000 euros  
Siège social : Route de Palombaggia  
20137 Porto-Vecchio  
809 891 815 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Location de bateaux, vente de bateaux et moteurs neufs ou d'occasions. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

N° 41

**SOCIETE INSULAIRE  
DE TOURISME  
ET LOISIRS - SITEL  
SARL transformée en SAS**

Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : Lieu-dit Portigliolo  
20110 Belvedere-Campomoro  
397 916 503 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant délibération du 7 février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui réintègre désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7622,45 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Toute cession d'actions doit être autorisée par la Société.

Mrs André COLONNA D'ISTRIA, Ghjuvanni COLONNA D'ISTRIA et Vincent, André, Antoine COLONNA D'ISTRIA, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : KALLISTE, SARL au capital de 1.053.000 euros, ayant son siège social Lieu-dit Portigliolo, Belvédère-Campomoro, 20110 Propriano, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°529 192 734, représentée par M. André COLONNA D'ISTRIA.

Directeur Général : M. Ghjuvanni COLONNA D'ISTRIA demeurant Lieu-dit Portigliolo, U Livanti, 20110 BELVEDERE CAMPOMORO et M. Vincent, André, Antoine, demeurant Résidence les Collines du Salario, Bâtiment C1, 20000 AJACCIO.

Pour avis, le Président.

N° 42

**JEFA**

SARL au capital de 7622,45 €  
Siège social : RT 50 - 20250 Corte  
RCS Bastia 421 794 157

Par décision des associés réunis au siège de la société à Corté le 11 juin 2018, il a été acté la prorogation de la durée de la société de 99 années supplémentaires à compter de cette date. En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

**ARTICLE N°5 - DUREE**

\* Ancienne mention :

La durée de la société est fixée à 20 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

\* Nouvelle mention :

La durée de la société est fixée à 20 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

La durée de la Société est prorogée de 99 années à compter de la date la mise à jour des présents statuts, soit le 11/06/2018.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 43

**BBP**

SAS au capital de 1000 €  
Siège social : Place des Cannes  
20090 Ajaccio  
879189462 RCS Ajaccio

L'AGE du 19/03/22 a décidé :  
- de changer la dénomination sociale en PER L'ARTIGHJANU et le sigle LBPP.  
- de transférer le siège social au Lieu-dit CHIOCCA - 20167 ALATA.  
- de nommer co-gérant TIENDRE-BEOGO Amadou.  
Mention au RCS Ajaccio.

N° 44

**AVIS**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/05/2020 de la SAS SAGONE DISTRIBUTION, au capital de 114.000 €, Siège social : route de Vico, lieu-dit U MINTRASTETU, 20160 VICO, 400 836 870 RCS AJACCIO, les associés ont :  
- constaté que par suite du décès de M. Jean-Marc EYSSAUTIER, commissaire aux comptes titulaire, le cabinet A & T AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, a pris de plein droit les fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,  
- pris acte de la démission du cabinet A & T AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et nommé en remplacement, à compter de ce jour, le cabinet AUDITA sis 25, Rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE,  
- nommé le cabinet MS CONSEIL sis 94 Rue du Commandant Rolland, 13008 MARSEILLE, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 45

**TRANSSP**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social : Route de l'Aéroport  
Bt JJLL, 20290 Lucciana  
887 755 361 RCS Bastia

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 22 mars 2022, Madame Vanessa MAGINI-SANTONI, demeurant Route de l'Aéroport, BT JJLL, 20290 Lucciana a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur David CAMPANA, démissionnaire.

Pour avis, Le Présidentce.

**DISSOLUTION LIQUIDATION**

N° 46

**SEGUR**

SARL au capital de 8000 €  
Siège social : 13, Lotissement Arbucetta  
Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia  
RCS Bastia 511 632 416

Le 28/02/2022 à 9 heures, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société. STOJANOVIC Igor né 11/07/1978 à Paris 14e de nationalité Française et demeurant au 17B rue des Pernelles, 93170 Bagnolet est nommé en qualité de liquidateur. Sa mission consistera à réaliser l'actif et à régler le passif.  
Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.  
Notification au RCS de Bastia.

N° 47

**SANTONI ET SINI ARCHITECTURE**

SAS en liquidation  
Au capital de 2000 euros  
**Siège de liquidation :**  
24, Cours Lucien Bonaparte  
Immeuble les Eucalyptus  
20000 Ajaccio  
842 391 864 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Paula, Raphaëlle, Laura SANTONI, demeurant 24, Cours Lucien Bonaparte, Immeuble les Eucalyptus, 20000 AJACCIO, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 24, Cours Lucien Bonaparte, Immeuble les Eucalyptus, 20000 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

**SANTONI ET SINI ARCHITECTURE**

SAS en liquidation  
Au capital de 2000 euros  
**Siège de liquidation :**  
24, Cours Lucien Bonaparte  
Immeuble les Eucalyptus  
20000 Ajaccio  
842 391 864 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Paula SANTONI, demeurant 24, Cours Lucien Bonaparte, Immeuble les Eucalyptus, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

**AVIS**

Aux termes du procès verbal de l'AGE en date du 14.03.2022 de la société VERGHIMMO, société civile immobilière au capital de 1000 euros dont le siège social est au Hameau Plein Soleil, Villa B1, Verghia, 20138 Coti-Chiavari RCS AJACCIO 829 842 798, les associés ont décidé :

- dissolution de la société à compter du 14.03.2022.

- nomination du liquidateur M JAUBERT Bernard demeurant 73 Chemin des Esses, 69370 Saint Didier au Mont d'Or pour toute la durée de la liquidation.

- siège de liquidation fixé au siège social qui reste Hameau Plein Soleil, Villa B1, Verghia, 20138 Coti-Chiavari.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 50

**LE PIREE**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 10000 euros  
Siège social : Avenue Colonel Fieschi  
20130 Cargèse  
**Siège de liquidation :**  
Avenue Colonel Fieschi, 20130 Cargèse  
494 188 709 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15/03/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 15/03/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Alain RAGUENEAU, demeurant avenue Colonel Fieschi, 20130 CARGESE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé avenue Colonel Fieschi, 20130 CARGESE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 51

**SANT'ALANU**

Société Civile en liquidation  
Au capital de 100 euros  
Siège social :  
Hameau de Cavo, Zonza,  
20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio  
**Siège de liquidation :**  
Hameau de Cavo, Zonza  
20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 813 836 277

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Stéphane Bernardin, demeurant Hameau de Cavo, 5652 Chiusella, Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Cavo, 5652 Chiusella, Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 52

**ACTIV'INFORMATIQUE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de : 5000 Euros  
Siège social : Neptune C  
Rés. Plein Soleil  
Rte des Sanguinaires, 20000 Ajaccio  
477 771 323 RCS Greffe Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes du PV des décisions extraordinaires des associés en date du 8 Mars 2022, enregistré à AJACCIO le 21/03/2022, Dossier 2022 00009865, référence 2A04P31 2022 A 00321, il résulte que :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 08/03/2022 et il a été nommé comme liquidateur, Monsieur Michel Lucien SANTONI demeurant à CARCES [83570] - 23 La Farigoulette - Quartier La Fare, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,



N° 53

**SEGUR**

SARL au capital de 8000 €  
Siège social :  
13, Lotissement Arbucetta  
Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia  
RCS Bastia 511 632 416

Le 28/02/2022 à 9h30 heures, le liquidateur a approuvé les comptes définitifs de liquidation ; il a été donné quitus au liquidateur de sa gestion ; l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de liquidation au 28/02/2022. Radiation au RCS de Bastia.

N° 54

**SANT'ALANU**

Société Civile en liquidation  
Au capital de 100 euros  
**Siège de liquidation :**  
Hameau de Cavo, Zonza  
20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 813 836 277

L'Assemblée Générale réunie le 28 février 2022 au Hameau de Cavo, Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Stéphane Bernardin, demeurant Hameau de Cavo, Zonza, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT****CCIC/DC/2021.013****Chambre de Commerce  
et d'Industrie  
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

**CORRESPONDANT :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse  
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44

**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre : 21.013

Durée de l'Accord Cadre :

1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification.

Lieux d'exécution : Port de commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

**Nomenclature Européenne CPV :**

71 35 19 23 - 2/Services de levés bathymétriques

Caractéristiques principales : Il s'agit de la réalisation de levées bathymétriques et du traitement des données relevées sur les ports de Haute- Corse notamment le port de commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

**Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Minimum annuel : 8000 €uros H.T.

Maximum annuel : 40.000,00 €uros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Minimum annuel : 5000,00 €uros H.T.

Maximum annuel : 25.000,00 €uros H.T.

**Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

\* Montant des prestations [55%]

\* Délai [15%] : Apprécie à l'aune de :

- Devis

- Travaux courants

- Travaux urgents

\* Valeur technique [30%] : Apprécie à l'aune de :

- La méthodologie proposée

- L'organisation de l'équipe proposée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 18 février 2021.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 10

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 10

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 05

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 05

**Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :**

SAS SEAVIEWS

08 Avenue des Belugues - 13600 LA CIOTAT

**Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :**

SAS SEAVIEWS

08 Avenue des Belugues - 13600 LA CIOTAT

Date de notification de l'accord cadre du lot 1 et lot 2 : Le 16 février 2022

**Prix de l'accord cadre :**

Lot 1 : un montant minimum annuel de 8000 € HT

Lot 2 : un montant minimum annuel de 5000 € HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.39

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.

\* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 25 mars 2022.

Date d'envoi du présent avis : le 25 mars 2022.

N° 56

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Maintenance en chaudronnerie pour le parc des engins mécanisés de la Collectivité de Corse secteur Sartène.

Numéro de référence : 2022-IDGM-0079

Date limite de remise des offres : 25/04/2022 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/03/2022.

N° 57

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES****PROJET DE REGULARISATION D'UN REPARTITEUR  
D'EAU POTABLE ET DE TROIS CANALISATIONS,  
COMMUNE DE PIETRASERENA****Projet poursuivi par le syndicat intercommunal de la Foata**

1ère insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du 13/04/2022 au 30/04/2022 inclus.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Pietraserena.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Messieurs Antony HOTTIER, commissaire enquêteur, et Pierre-Paul NICAISE, commissaire enquêteur suppléant au titre de la formation initiale, recevront le public en mairie de Pietraserena selon les modalités suivantes :

\* mercredi 13 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

\* mercredi 20 avril 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;

\* samedi 30 avril 2022, de 9 h 00 à 12 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 48 84 30).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Pietraserena, et par voie électronique.

[enquete-publique-3006@registre-dematerialise.fr],

au plus tard le samedi 30 avril 2022 à 12 h 00.

Ces dossiers pourront également être consultés sur un poste informatique en mairie, aux heures habituelles d'ouverture, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

[[www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html](http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html)].

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/3006>

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Pietraserena, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du syndicat intercommunal de la Foata, mairie de Tallone, 20270 TALLONE (téléphone : 06 14 68 47 47).

N° 58



## LIGUE CONTRE LE CANCER DE HAUTE-CORSE

L'Assemblée Générale du Comité Départemental de la LIGUE CONTRE LE CANCER DE HAUTE-CORSE se tiendra le :

Mardi 26 Avril 2022  
Hôtel la Madrague  
20290 LUCCIANA  
A 15H30

Ordre du jour :

- Approbation du P.V. De l'A.G. du 06/05/2021.
- Rapport moral - rapport d'activité - rapport financier année 2021.
- Rapports du commissaire aux comptes - quitus au trésorier.
- Approbation des comptes annuels 2021 et approbation du budget prévisionnel 2022.
- Quitus de l'A.G. au conseil d'administration pour l'année 2021.
- Renouvellement des membres du conseil d'administration : élection, démission
- Questions diverses.

Renseignements par mail : [cd20b@ligue-cancer.net](mailto:cd20b@ligue-cancer.net)

N° 59

## COMMUNE DE VEZZANI

Par délibération n° 01/2022 en date du 05 mars 2022, le conseil municipal de la commune de Vezzani a approuvé l'institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans le cadre des travaux des ruelles et de la Place de l'Eglise sur la zone U définie par la Carte Communale approuvée le 21 février 2009.

Cette délibération est affichée en mairie de Vezzani pendant un mois.

N° 60



## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
22 Cours Grandval, BP 215  
20187 AIACCIU CEDEX 1.  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.  
Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica).  
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture d'équipements et de matériels divers pour les bâtiments de la collectivité de Corse - Relance lots 21 et 25

Numéro de référence : 2022-IDGE-0042

Date limite de remise des offres : 03/05/2022 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/03/2022.

## DERNIERES MINUTES

N° 61

### LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/12/2021 fait à AJACCIO : La Société BRASSERIE DE MEZZAVIA, au capital de 7500 euros, dont le siège social est sis Route National 193, 20167 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 495 173 056, représentée aux présentes par M. Pascal SALASCA, a confié à : Monsieur Guillaume, Christian CAMBIER, agissant au nom et pour le compte de la Société GUICAMB SAS, en cours d'immatriculation au RCS AJACCIO,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons, restaurant, pizzeria, situé à Mezzavia Centre - 20167 AJACCIO, connu sous le nom de « Brasserie de Mezzavia »,  
Pour une durée de trois ans ferme à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour unique avis signé M. Guillaume, Christian CAMBIER, agissant au nom et pour le compte de la Société GUICAMB SAS, le locataire-gérant.

N° 62

### MECA IMMO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 60.765 €

Siège : Zone Industrielle Erbajolo  
20600 Bastia-394110183 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 17/03/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de 7.425 € par apport en numéraire, le portant ainsi à 68.190 €. Mention au RCS de Bastia.

N° 63

### LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 01 03 2022, Mme Nicole Stefani demeurant Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio.

A donné en location gérance : À COSSU GLM demeurant 14 rue Général Paulin Colonna d'Istria chez Mr Cossu Marco, 20137 Porto-Vecchio, un fonds de commerce de type «RESTAURANT» à l'enseigne «Auberge U Funtanonu» sise et exploitée à Hameau de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio pour une durée de 1 AN à compter du 01 03 2022, renouvelable par tacite reconduction.

N° 64



### Etude de Maîtres

Jacques BRONZINI  
de CARAFFA

et Thomas LEANDRI,  
Notaires Associés à BASTIA

(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi.

### AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte contenant procès-verbal de liquidation et partage reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la SCP «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial sis à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 16 mars 2022, il a été procédé à la liquidation et au partage de la société SARL NOCE immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 524342789 existant entre :

\* Monsieur François GIACOMI, demeurant à PENTA-DI-CASINCA [20213], Folelli, Lieu-dit FURESTE, né à PRUNO [20213], le 20 mars 1958.

\* Monsieur Paul-François GIACOMI, demeurant à PENTA-DI-CASINCA [20213] Lotissement U Paesolu, né à BASTIA [20200], le 6 août 1985.

\* Monsieur Gabriel GRISONI, demeurant à FOLELLI [20213] Lotissement RAF-FALLI, né à BASTIA [20200], le 10 novembre 1973.

\* Monsieur Cyrille CASTELLI, demeurant à FOLELLI [20213] Maison CASTELLI, né à BASTIA [20200], le 19 avril 1978.

Actif net social partagé entre ses membres.

Quitus donné au liquidateur, M. François GIACOMI, approbation des comptes définitifs. Liquidation clôturée par suite du partage de la totalité de l'actif net social au 16/03/22. Radiation de la société au RCS de BASTIA par les soins du liquidateur.

Pour avis, Le notaire.

N° 65

### SOUS LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2022 fait à Borgo, Le locataire gérant, la société LE SUD, Sté à responsabilité limitée au capital de 6000 €, ayant son siège social à PA Purettonne, 20290 Borgo, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°822170858, représentée par son gérant, M. Henri FERRANDI, Avec l'accord du propriétaire du fonds, M. Charles GIROLAMI, demeurant à 89 Santa Croce, 20290 Vignale inscrit au RCS de BASTIA sous le n°323664250, A confié à : La société STESERVICES, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1500 €, ayant son siège social à Lot Aria Mariana, 20290 LUCCIANA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°910551340, représenté par son gérant, M. Stéphane LALANNE. L'exploitation à titre de sous-location-gérance du fonds de commerce de garage mécanique sis 20290 LUCCIANA pour une durée de 3 années entières et consécutives commençant le 1er mars 2022 et se terminant le 1er mars 2025. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquérité ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé par le locataire-gérant, la SARL LE SUD, représentée par son gérant, M. Henri FERRANDI.

N° 66

## CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE CORSE DU SUD

Association à But Non Lucratif  
Régie Par la Loi du 1er juillet 1901

Siège : 28-30 Cours Grandval  
20000 Ajaccio-SIREN N°437 612 526

### AVIS DE FUSION ABSORPTION

### AVIS PUBLICITÉ LÉGALE

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2022, Le CAUE-2A a arrêté le projet de fusion absorption ci-après :

Absorption du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Corse du Sud CAUE-2A Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE et modifiée par le décret du 19/08/1986, déclarée en Préfecture de Corse du Sud le 27/12/1978 et qui a fait l'objet d'une publication au JO le 09/01/1979, N° SIRET 43761252600016, dont le siège social est : 28-30 Cours Grandval - 20000 Ajaccio Représentée par Monsieur Pierre-Paul LUCIANI, Par

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse CAUE de Corse Association régie par la loi sur l'architecture n° 77-2 complétée par le décret du 09/02/1978, portant approbation des statuts types des CAUE, modifié par le décret du 29/12/2017, déclarée en Préfecture de Haute-Corse le 25/02/2021 [récépissé de déclaration de création n°W2B2006874] et qui a fait l'objet d'une publication au JO en date du 02/03/2021, N° SIRET 902 100 015 000 12 dont le siège social est : immeuble l'Expo, Avenue de la Libération, 20600 Bastia, représentée par Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Associations ayant pour objet de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elles contribuent directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Les associations ont établi un projet de fusion par absorption du CAUE-2A par le CAUE de Corse. Ledit projet a été arrêté par le Conseil d'administration du CAUE-2A du 4 mars 2022 et par le Conseil d'administration du CAUE de Corse du 23 mars 2022.

Aux termes de ce projet, le patrimoine de l'association CAUE-2A sera transmis au CAUE de Corse : L'actif et le passif du CAUE-2A qui sont transférés au CAUE de Corse, ont été évalués sur la base des comptes annuels clos le 31 décembre 2021 et s'élevaient à :

- Actif : 470.256,74 euros  
- Passif : 112.547,49 euros  
Faisant ressortir un actif net apporté de 357.709,25 euros.

La date prévue pour la réunion des organes délibérants devant statuer sur l'opération est le 25 mai 2022 pour le CAUE de Corse ainsi que pour le CAUE 2A. La fusion ne deviendra définitive qu'à compter de la date de la dernière des assemblées approuvant l'opération, et elle sera réputée avoir eu lieu comptablement et fiscalement au 1er janvier 2022.

Le Président du CAUE-2A. Pour avis,

N° 67



**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 24 mars 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**Dénomination : RESIDENCE LA CAPIC-CIOLA DE PALOMBAGGIA**

Forme : Société par Actions Simplifiée.  
Siège : Route de Palombaggia - Quartier de Piccovaggia - 20137 Porto-Vecchio  
Capital : 3000 € par apport en numéraire.

Objet : L'exploitation d'une résidence de tourisme  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Libre entre associés et soumise au droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité si les actions sont cédées à des tiers.

Président : Madame Corinne, Lucienne, Marie-Antoinette NATUCCI épouse GONZALEZ AVILA, demeurant Route de Palombaggia, Quartier de Piccovaggia, 20137 PORTO-VECCHIO.

Directeur Général : Monsieur Humberto, Edouardo GONZALEZ AVILA, demeurant Route de Palombaggia, Quartier de Piccovaggia, 20137 PORTO-VECCHIO.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 68



**SAS CRESPIN-QUILICHINI,  
TAFANI et NOUGARET**  
Notaires Associés

Route d'Arca - B.P. E 133  
20537 Porto-Vecchio Cedex

**SARL AUTO BATEAU  
ECOLE LECCIA LEANDRI**

Capital : 15.244,90 €  
Siège : Les Mouettes  
Route de l'Ospedale  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 329 359 277

**MODIFICATION STATUTAIRE**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie CRESPIN QUILICHINI le 24 mars 2022, contenant cession de parts sociales de la Société SARL AUTO BATEAU ECOLE LECCIA LEANDRI, il a été constaté la démission de Mr Dominique LEANDRI, demeurant à PORTO-VECCHIO 22, route de Benciugno, de ses fonctions de gérant de ladite société, et la nomination d'un nouveau Gérant Mr Anthony Daniel AGOSTINI, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), Lieu-dit FOSSI. Les formalités seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le notaire.

 04 95 32 04 40

N° 69

**ISABELLE PORRAS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Alzu di Galina  
Route de Nota, 20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 24/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : **ISABELLE PORRAS**  
Siège : Alzu di Galina, route de Nota, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 1000 euros

Objet : L'organisation, la production, l'exploitation, de tous programmes audiovisuels par tous procédés connus ou inconnus à ce jour.

- Toutes prestations techniques, administratives, et d'assistance ayant trait aux activités cinématographiques, audiovisuelles, musicales et multimédia ou tout type d'événement culturel nécessitant une organisation logistique.

- La production, l'enregistrement, l'adaptation sur tous supports, de toutes œuvres dramatiques, musicales, lyriques, orchestrales, chorégraphiques, théâtrales, ainsi que toutes œuvres littéraires, audiovisuelle, phonographiques, documentaires, pédagogiques et artistiques au sens le plus large, et ce par tous procédés mécaniques, électriques, magnétiques ou autres connus ou inconnus à ce jour.

- L'édition musicale, l'achat, la vente, l'arrangement, la diffusion sous toutes ses formes et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, au sens le plus large.

- L'organisation, la production, l'exploitation, l'édition de programmes multimédia, et l'achat, la vente, la diffusion de ces programmes sous toutes ses formes et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, au sens le plus large.

- L'acquisition, l'exploitation, la revente et l'utilisation de tous droits d'auteur et œuvres de l'esprit, la représentation des intérêts quels qu'ils soient de toute maison d'édition et de tous auteurs, techniciens, compositeurs et artistes.

- La distribution, l'exploitation, la vente et la négociation de toutes œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia, françaises ou étrangères.

Président : Madame Isabelle PORRAS, demeurant Alzu di Galina, route de Nota, 20137 Porto-Vecchio  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 70

**AVIS**

Suivant acte SSP en date du 15 mars 2022 enregistré le 21 mars 2022 au SIE d'Ajaccio. Dossier n°2022 00009869 Référence 2A04P31 2022 A 00322, la SASU LE PETIT CAPRICE au capital de 1500 € sise 26, rue Jean Pandolfi - 20110 PROPRIANO, RCS AJACCIO 822 951 901 00013, a cédé à la SARL AUX CAPRICES 2A2B au capital de 1500 € sise 3, rue St François - 20200 BASTIA RCS BASTIA 905 108 254 00012, un fonds de commerce de prêt-à-porter et accessoires, connu sous la dénomination « LE PETIT CAPRICE », sis 26, rue Jean Pandolfi - 20110 PROPRIANO, comprenant la clientèle, le nom commercial, le droit au bail, les contrats de travail et d'assurance moyennant le prix de 9900 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 15 mars 2022.

N° 71



**SCI U FURRU**

Société Civile  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Chez M. Paul MALLARONI  
Hameau de Pianelli  
20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 17 mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : **SCI U FURRU**  
Siège social : Chez M. Paul MALLARONI  
Hameau de Pianelli, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente à titre exceptionnel de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Paul MALLARONI né à PORTO-VECCHIO le 21 novembre 1967 et demeurant à PORTO-VECCHIO (20137), Hameau de PIANELLI.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions entre associés, dans tous les autres cas l'agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.  
Pour avis, La Gérance.

N° 72

**NEUROSTIM  
VISUAL TRAINING**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social :  
Pôle Santé du Macchione  
Avenue du Macchione, 20600 Bastia  
RCS Bastia 853 585 990

Aux termes d'une délibération en date du 15/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.  
Pour avis, Le Président.

N° 73

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale parue dans ICN Informateur Corse Nouvelle, du 18/03/2022, n° 6917, concernant la constitution de la Société LUSO PISCINE 2A.

Il a été omis de nommer :

Directeur Général :  
Monsieur Antonio Fernando MARTINS COUTINHO PIRES, demeurant 13, Boulevard Fred Scamaroni, 20000 AJACCIO.

Directeur Général Délégué :  
Monsieur Jorge MARTINS CARNEIRO, demeurant Immeuble Filippini, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO.

Pour Avis,

N° 74

**SCI MADERO**

Société Civile  
Au capital de 2000,00 euros  
Siège social :  
Santa-Maria-Di-Lota (20200)  
c/o Mr et Mme Alain MAMELLI  
Lieu-dit E Plane n°20 - Miomo  
RCS de Bastia  
Sous le numéro 528 916 240

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 mars 2022, il a été décidé du changement de siège social de la société SCI MADERO :

Ancien siège social : SANTA-MARIA-DI-LOTA (20200) c/o Mr et Mme Alain MAMELLI, lieu-dit E Plane n°20, Miomo  
Nouveau siège social : BASTIA (20200) 1, rue Luce de Casabianca.

L'article 3 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 75

**C2I**

SAS au capital de 99.092 €  
Siège social : Boulevard Louis Campi  
Bâtiment C, "Les Jardins de Bodiccione"  
20000 Ajaccio  
424 171 866 R.C.S. Ajaccio

Le 31/01/22, la Sté C2i, a confié, à effet du 01/02/22, en location gérance à la SAS SECIC, au capital de 50.000€, sise à AJACCIO (20) - boulevard Louis Campi - Bâtiment C - «Les Jardins de Bodiccione», 412 004 798 R.C.S. AJACCIO, son fonds de commerce d'ADB, qui sera exploité dans les locaux du locataire gérant, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction d'année en année.



N° 76

**AVIS**

Le 08/03/2022, il a été déclaré à la Préfecture de la Haute-Corse, l'Association loi du 1er juillet 1901 dénommée :

**SANTA LUCIA KICK BOXING**  
Siège social : Village - 20230 Santa-Lucia-di-Moriani.

Objet : Toutes activités liées aux sports ; la pratique et l'apprentissage de sports de combat, la mise en valeur et la représentation de l'activité  
Domaines d'activités : Sports de combat [boxe, kick box, boxe thaï, lutte] Sports, activités de plein air.

Annonce publiée au Journal Officiel le 15/03/2022, numéro de parution : 20220011 ; numéro d'annonce : 552.

N° 77

**RECTIFICATIF**

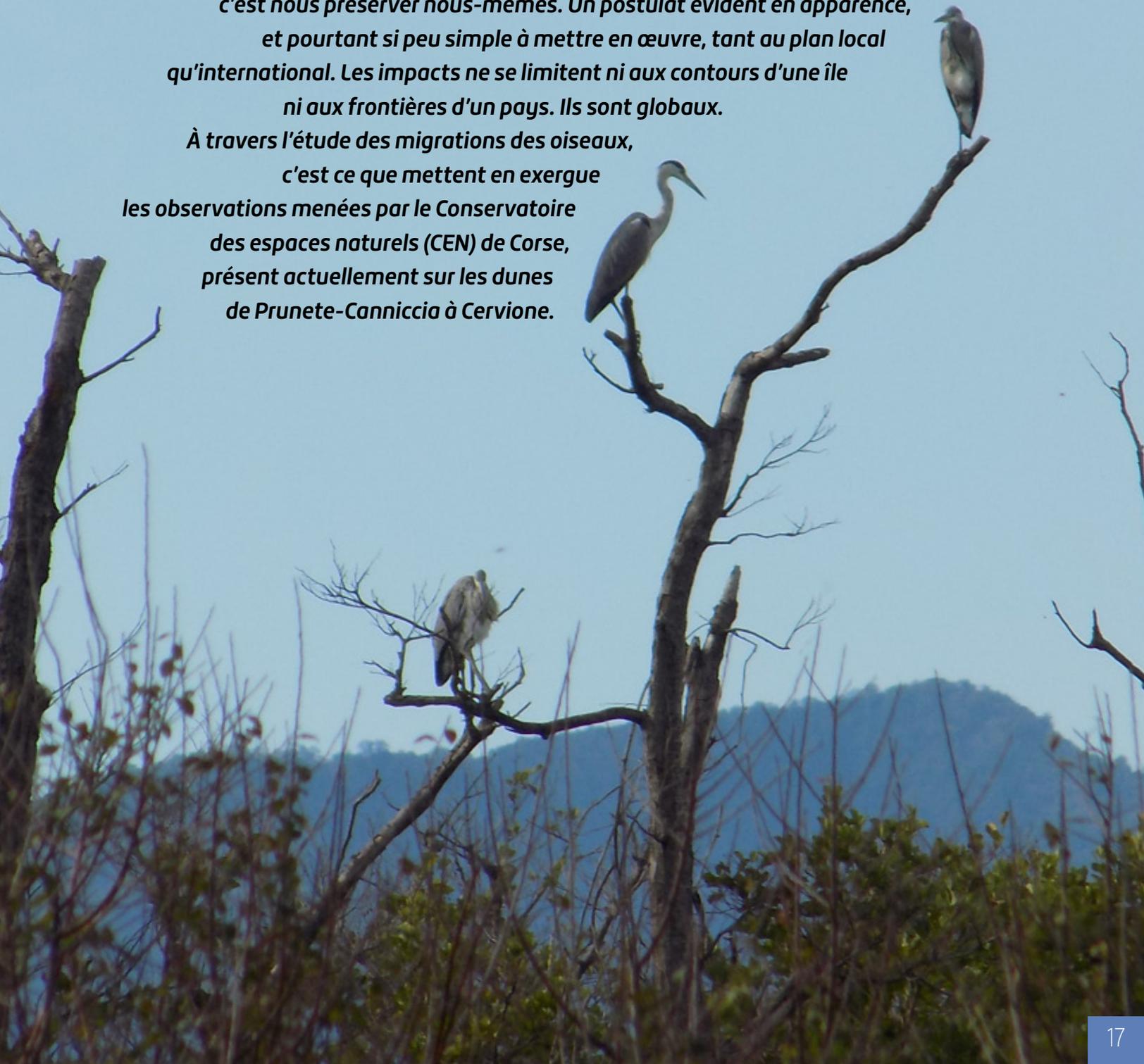
Rectificatif à l'annonce 20220228-00382579 parue le 04.03.2022 concernant la société SCI POUSSI.  
Il convient de lire Immatriculation au RCS de Bastia.

DUNE DE PRUNETE-CANNICCIA

# UNE ZONE HUMIDE AU CŒUR DE LA MIGRATION

*Préserver l'environnement et favoriser la biodiversité, c'est nous préserver nous-mêmes. Un postulat évident en apparence, et pourtant si peu simple à mettre en œuvre, tant au plan local qu'international. Les impacts ne se limitent ni aux contours d'une île ni aux frontières d'un pays. Ils sont globaux.*

*À travers l'étude des migrations des oiseaux, c'est ce que mettent en exergue les observations menées par le Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Corse, présent actuellement sur les dunes de Prunete-Canniccia à Cervione.*





Photos Claire Giudici

*«Nous faisons au total 1500 heures de bénévolat. Nous sommes présents sur la dune de 6 heures du matin jusqu'au coucher du soleil, quel que soit le temps, soit 13 heures par jour pendant 76 jours, mais nous avons la possibilité de voir passer des espèces emblématiques, des oiseaux devenus rares comme le busard pâle.»*

**C**es dunes ne représentent pas une immense superficie à l'échelle de la planète. Elles ne couvrent guère plus de 22 hectares d'un cordon sableux de près de deux kilomètres et demi, comprenant une zone humide. Pourtant, replacées dans leur contexte de migration des oiseaux, elles sont essentielles. Le site est classé Natura 2000 et la Communauté des communes de la Costa-Verde s'est appliquée à le réhabiliter et à le préserver depuis quelques années déjà. Elle y mène différentes actions avec, notamment, le concours et l'expertise du CEN de Corse. Des missions d'autant plus importantes au plan local que, dans le cadre de la loi 3DS relative à la « différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » de l'action publique, ratifiée le 22 février dernier et qui sera pleinement opérationnelle en 2023, la part des responsabilités jusqu'ici assumées par les services de l'Etat via, notamment, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement [Dreal] sera déléguée à la Collectivité de Corse [DdC] pour être gérée au plus près des besoins. Un comité de pilotage s'est d'ailleurs tenu à Cervione pour préparer cet avenir.

Le CEN de Corse - qui fonctionne sous la forme d'une association loi de 1901 et bénéficie d'un agrément de l'Etat et de la CdC pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques

publiques liées aux espaces naturels - œuvre depuis plus de 40 ans à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il est membre d'un réseau national de 23 CEN. Dès 2014, il s'est intéressé à la zone de Prunete, précieuse dans l'étude des migrations prénuptiales. « Nous y menons des opérations de comptage depuis 2018, souligne Clémence Quenot, chargée de mission « patrimoine naturel » et de la gestion du site. Cette année, grâce à France-Relance par le biais de la Dreal, avec la communauté des communes qui a cofinancé l'opération, des aménagements ont été faits. Certains sont encore en cours. Notre objectif, outre le travail scientifique de comptage, c'est de sensibiliser le public à la valeur environnementale du lieu et à la nécessité d'y conserver la biodiversité. Nous travaillons avec la com-com mais nous sommes aussi auprès des propriétaires privés, qui sont très impliqués. Des panneaux d'information sont en train d'être posés, un observatoire en bois, pouvant permettre de voir les espèces présentes sera installé, un abri a été édifié pour faciliter le travail des ornithologues, la voie douce est en cours d'aménagement et bien entendu, l'accès aux quads et aux voitures ne peut plus être permis. Sur place, il est possible d'observer toute une variété d'oiseaux, mais également nos tortues, la cistude et la tortue d'Hermann, nos grenouilles, etc. qui peuvent évoluer en



*«Sensibiliser le public est essentiel pour préserver nos écosystèmes qui peuvent, partout, être menacés par l'homme. La moindre zone est précieuse et Prunete en est un exemple»*

*toute tranquillité.» Deux emplois-jeunes ont été recrutés par le CEN. Ils sont en charge, notamment, d'animer des visites. Les jeunes ornithologues présents pour le comptage sont des bénévoles. Jade Florent a terminé son cursus universitaire, mais elle vient depuis trois ans, de mars à mai, suivre les migrations. «C'est la cause qui me motive, sourit-elle. Nous faisons au total 1500 heures de bénévolat. Nous sommes présents sur la dune de 6 heures du matin jusqu'au coucher du soleil, quel que soit le temps, soit 13 heures par jour pendant 76 jours, mais nous avons la possibilité de voir passer des espèces emblématiques, des oiseaux devenus rares comme le busard pâle. Puis nous pouvons avoir une idée de la santé de ces populations qui reviennent d'Afrique et vont s'installer jusqu'au nord de l'Europe pour la reproduction. C'est précieux.» Pour leur permettre un travail plus confortable, l'abri qui a été installé leur apporte beaucoup. «Concernant la nourriture, nous avons quelques partenariats avec des établissements, mais si d'autres souhaitent s'engager à nos côtés, pour faire face à nos journées concentrées sur nos jumelles, ce serait bien...»*

L'intérêt de la dune de Prunete-Canniccia vient de ce qu'à cet endroit se constitue une forme de goulet d'étranglement sur la côte orientale de la Corse, par où les oiseaux migrateurs

passent nécessairement en plus grand nombre: «La Corse est une montagne dans la mer, et on sait que lors de leur long et épuisant voyage, les oiseaux évitent de survoler les eaux comme les pics les plus hauts, souligne Arnaud Lebre, chargé de mission au CEN et animateur chargé de l'éducation à l'environnement et au développement durable [EEDD]. Ils savent qu'ils n'y a pas d'espace où se reposer. C'est en ce sens que chaque zone humide est primordiale: ils y trouvent l'eau, les insectes, la nourriture, les abris... tout ce dont ils ont besoin pour réussir leur migration et la reproduction qui va suivre. Nous connaissons mal leurs parcours et ceux passant par les îles ont été peu étudiés jusqu'à présent. Nous avons réalisé des comptages dans notre station de Barcaggio, au bout du Cap-Corse, mais étant à la fin du chemin de survol de l'île, tout n'était pas observable. Les dunes de Prunete sont idéales: la montagne, haute de quelques 1000 mètres, vient effleurer la mer et laisse un passage de 5 kilomètres à peine. Les oiseaux sont observables et identifiables à la longue vue. Nous avons pu noter qu'à partir d'ici, certains s'en vont vers Monte-Cristo et Capraia pour rejoindre possiblement le reste du continent européen par cette voie.»

Même si cette année il a été noté un vol de pigeons ou de grues assez important, il est impossible de dresser un premier bilan



1: Busard pâle (*Circus Macrourus*) 2 Guêpiers d'Europe (*Merops Apiaster*)  
3: Puffin yelkouan (*Puffinus yelkouan*) 4- Faucon (*Falco vespertinus*)

d'une migration qui commence à peine. Des hirondelles ont été repérées, de même que des busards des roseaux, mais pas encore de guêpiers d'Europe par exemple. « Il est tôt, puis nous ne savons pas vraiment ce qui motive le départ depuis le lieu d'hivernage, ajoute Arnaud Leuret qui rentre à peine d'une mission menée au Sénégal dans la remarquable réserve du Siné Saloum. L'avifaune est extrêmement riche là-bas, il est très possible que nombre de ces oiseaux passent par ici. Le contexte géographique de la Corse nous place plus à l'est que Strasbourg. On peut observer des espèces dont les voies de passages sont généralement plus orientales : c'est le cas du busard pâle et du faucon kobez ou encore du pipit à gorge rousse. Au-dessus des dunes de Prunete, on a pu, depuis nos premiers comptages, repérer une extraordinaire diversité : plus de 130 espèces ont été comptabilisées, qu'il s'agisse d'oiseaux de mer ou d'oiseaux suivant les voies terrestres. Il faut dire qu'étant donné la configuration du lieu, on peut facilement voir des puffins yelkouans au-dessus de l'eau et, d'un coup de jumelle, un aigle royal sur les hauteurs ! »

Des visites sont organisées le week-end et des sorties prévues avec les scolaires. « Avril est le mois où on profitera, comme sur bien d'autres sites, de la plus grande diversité des

espèces, poursuit-il. La migration des busards des roseaux devrait connaître un pic ces prochaines semaines et on pourra voir des mâles de busards pâles. Les guêpiers d'Europe passent de manière assez spectaculaire aux alentours de la dernière décade du mois et ce jusqu'à mi-mai. Certains jours, ce sont plus de 2000 individus qui survolent de très près les observateurs. Puis il y a les hirondelles, cinq espèces en tout, qui sont de loin les oiseaux les plus abondants sur Prunete. Mais qui sont aussi particulièrement menacées par les traitements insecticides qu'on utilise sur les cultures, par exemple. Sensibiliser le public est essentiel pour préserver nos écosystèmes qui peuvent, partout, être menacés par l'homme. La moindre zone est précieuse et Prunete en est un exemple. »

Le principaux financeurs publics du CEN sont la CdC par le biais de l'Office de l'environnement de la Corse, la Dreal ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, « mais, regrette-t-il, on a vu le volume de nos financements baisser ces dernières années, et c'est dommage : des actions de sensibilisation menées dans les écoles, auprès des citoyens de demain, qui peuvent être aidées par les communes ou les communautés de communes, n'ont pu avoir lieu. » ■ Claire GIUDICI

Naumann, domaine public

Photo Charles J. Sharp, licence Creative Commons

Photo Emőke Dénes, licence Creative Commons

Naumann, domaine public

## CINÉMA

**Cine donne**

En 2018, la réalisatrice Agnès Varda et la comédienne Cate Blanchett, présidente du jury du Festival de Cannes cette année-là, avaient tenu à rappeler que depuis la première édition du festival en 1946, 82 femmes seulement avaient été retenues en compétition pour cette récompense contre 1688 hommes; et 71 réalisateurs ont reçu une Palme d'or, contre seulement deux réalisatrices: Jane Campion, en 1993, pour *La leçon de piano*, ex aequo avec le Chinois Chen Kaige, et Agnès Varda, Palme d'honneur en 2015, pour l'ensemble de son œuvre. Cela dit, plusieurs festivals s'emploient à promouvoir le cinéma au féminin, comme le Festival international de films de femmes de Créteil ou le Festival films femmes Méditerranée de Marseille. Et, désormais, celui de Bastia, voulu et pensé par la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) qui en a confié la maîtrise d'œuvre à l'association Arte Mare, déjà organisatrice du Festival du film méditerranéen de Bastia. Cette première édition accueille Julie Gayet, actrice, réalisatrice, productrice, marraine de la Fondation des femmes et membre du collectif 50/50 visant à la parité au cinéma; Monia Chokri, comédienne et réalisatrice; Marie-Jeanne Tomasi, photographe et réalisatrice; Camille de Casabianca, cinéaste, actrice, écrivaine et scénariste; Joana Hadjithomas, réalisatrice et artiste plasticienne. Outre une sélection de longs-métrages, la plateforme de streaming corse et méditerranéenne Allindi présente deux programmes de courts-métrages dans leur grande majorité réalisés par des femmes. Également une exposition collective, à la galerie Noir et blanc; une séance de dédicace de l'ouvrage de Pierre Castellani et Dominique Pietri, *21 femmes qui font la Corse* et deux tables-rondes animées par Julie Gayet et précédées de la projection de documentaires de Julie Allione.

Du 6 au 10 avril 2022. Centre culturel Alb'Oru, cinéma Le Régent, cinéma Le Studio, Galerie Noir et blanc, Bastia. [i 04 95 58 85 50](tel:0495588550) & [cinedonne.corsica](http://cinedonne.corsica)



## THÉÂTRE

**Une histoire d'amour**

L'une est homosexuelle, l'autre non. Pourtant, la rencontre de Katia et Justine débouche sur un amour tel qu'on n'en voit que dans les contes de fées. Au point que Justine veut un enfant avec sa compagne. Katia, qui porte le poids de tragédies familiales (la mort prématurée de sa mère, la violence d'un père alcoolique) et a toujours eu peur de s'engager, finit par accepter une insémination artificielle. Mais avant la naissance de leur fille, Justine qui semblait pourtant si résolue, si sûre de ses choix et de son envie de fonder une famille avec sa compagne, se dérobe. Elle part refaire sa vie avec un homme. Katia élèvera donc Jeanne toute seule, durant 12 ans. Jusqu'à ce qu'elle apprenne que la maladie qui a emporté sa mère va la tuer sous peu, elle aussi. Dès lors, vers qui peut-elle se tourner pour prendre soin de Jeanne après sa mort? Son ex-amante, qui a tourné la page et mène une vie «sans histoire» avec son époux et leurs deux enfants? Ou son frère, William, écrivain désabusé, cynique, qu'elle n'a pas revu depuis cinq ans? Pour sa dernière création, Alexis Michalik s'éloigne des spectacles «fresques historiques» qui ont fait son succès. S'il conserve une scénographie épurée, la distribution est resserrée -seulement cinq comédiens (dont une pré-adolescente) et l'intrigue est contemporaine, bien qu'elle pose une question intemporelle: comment l'amour peut-il finir?

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, 20h30. Centre culturel Natale Rochiccioli, Cargese. [i 09 62 61 95 14](tel:0962619514) & [www.cargese.corsica](http://www.cargese.corsica)

Le 2 avril 2022, 21h. Théâtre de Propriano. [i 04 95 76 70 00](tel:0495767000) & [theatredepropriano.com](http://theatredepropriano.com)

**Mickael**

Roubaix, juin 2009. Mickaël, 17 ans, vit cloîtré dans sa chambre au milieu des posters de Michael Jackson. Il est sur le point de concrétiser son grand rêve: aller à Londres pour y assister au nouveau spectacle de son idole. Mais le chanteur meurt deux semaines avant l'événement tant attendu. Déjà fragilisé par l'absence de sa mère, Mickaël, complètement dévasté, vit cette mort comme un deuxième abandon. Désorienté, désormais sans but, il se laisse aller à ses obsessions, ses rancœurs, malgré les efforts d'un père aimant mais totalement démuné. Vont-ils réussir à communiquer à nouveau, à s'aider l'un l'autre? «Pertes de repères identitaires, désir d'être ou de devenir la personne idolâtrée... J'ai pleinement connu ces troubles à la fin de mon adolescence. C'est pourquoi je souhaite, à travers ce spectacle, m'interroger sur la figure de l'idole dans notre société» déclare dans sa note d'intention le comédien Benjamin Wangermée qui co-signe le texte de la pièce avec Sigrid Carré-Lecoindre mais aussi la mise en scène avec Elie Triffault. Seul en scène, dans le décor d'une chambre qui a des allures de sanctuaire dédié au chanteur, Benjamin Wangermée incarne tour à tour l'adolescent et son père. La bande sonore du spectacle comporte bien évidemment des extraits des plus grands succès de Michael Jackson, mais aussi des créations originales du musicien-percussionniste Sébastien Gisbert. «Il s'agit pour nous, reprend Benjamin Wangermée, de tisser, avec tendresse, le parcours initiatique d'un jeune adolescent, piégé dans ses fantasmes et dans ses rêves.»

Les 8 et 9 avril 2022, 20h30. L'Aghja, Ajaccio. [i 04 95 20 41 15](tel:0495204115) & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)



# CARNETS DE BORD

## LE BOUCHER, LE NUCLÉAIRE ET LE CLIP DE CAMPAGNE

par Béatrice HOUCARD



**C**omment faut-il traiter Vladimir Poutine? En paria ou en partenaire? Faut-il le qualifier de «dictateur»? Faut-il d'abord, comme pour le terrorisme islamiste, nommer le mal pour mieux le combattre? Quand on est simple citoyen, le choix est vite fait. Aux responsabilités, c'est plus compliqué.

Emmanuel Macron ne veut pas prononcer le mot «dictateur» à propos du président russe. On imagine qu'il n'en pense pas moins mais, le 14 mars sur TF1, il a répondu ainsi à la question: «*De là où je suis, le plus important ce n'est pas que je le qualifie. J'essaie de protéger notre pays d'une escalade de la guerre [...] Ce n'est pas en l'insultant ou en le qualifiant que je serai le plus efficace.*»

Joe Biden, lui, a choisi. Fermement. Brutalement. Le 27 mars, alors qu'il se trouvait au stade national de Varsovie où sont accueillis quelque 300 000 réfugiés ukrainiens, il a qualifié Poutine de «boucher». Le mot n'est pas très diplomatique. Un peu plus tard, dans un remarquable discours qui a touché au cœur les Polonais, rappelant la lutte de Solidarnosc et se référant à Jean-Paul II avec le fameux «*N'ayez pas peur*», Joe Biden a donné des sueurs froides à l'administration américaine à Washington: «*Pour l'amour de Dieu, s'est-il exclamé à la fin de son propos, cet homme ne peut pas rester au pouvoir!*» La phrase ne figurait pas dans le discours écrit.

Certains ont compris que le président américain appelait à la destitution de Poutine, voire envisageait d'y participer. Au **xx<sup>e</sup>** siècle, les Américains savaient faire ce genre de choses. Mais non, ont très vite voulu rassurer les porte-parole de la Maison Blanche: «*Ce que le président voulait dire, c'est que Poutine ne peut pas être autorisé à exercer un pouvoir sur ses voisins ou sur la région.*» Joe Biden lui-même a précisé le lendemain: «*Il s'agissait d'une indignation morale. Personne ne croit que je parlais de renverser Poutine.*»

À moins de penser que la guerre mondiale [et une possible guerre nucléaire] est une hypothèse sérieuse, seul le cessez-le-feu est envisageable et donc la négociation, puisque tout le monde pense que les sanctions économiques ne suffiront pas à faire reculer la Russie. C'est l'objectif des Français et des Allemands, qui n'ont pas apprécié la «sortie» improvisée du président américain.

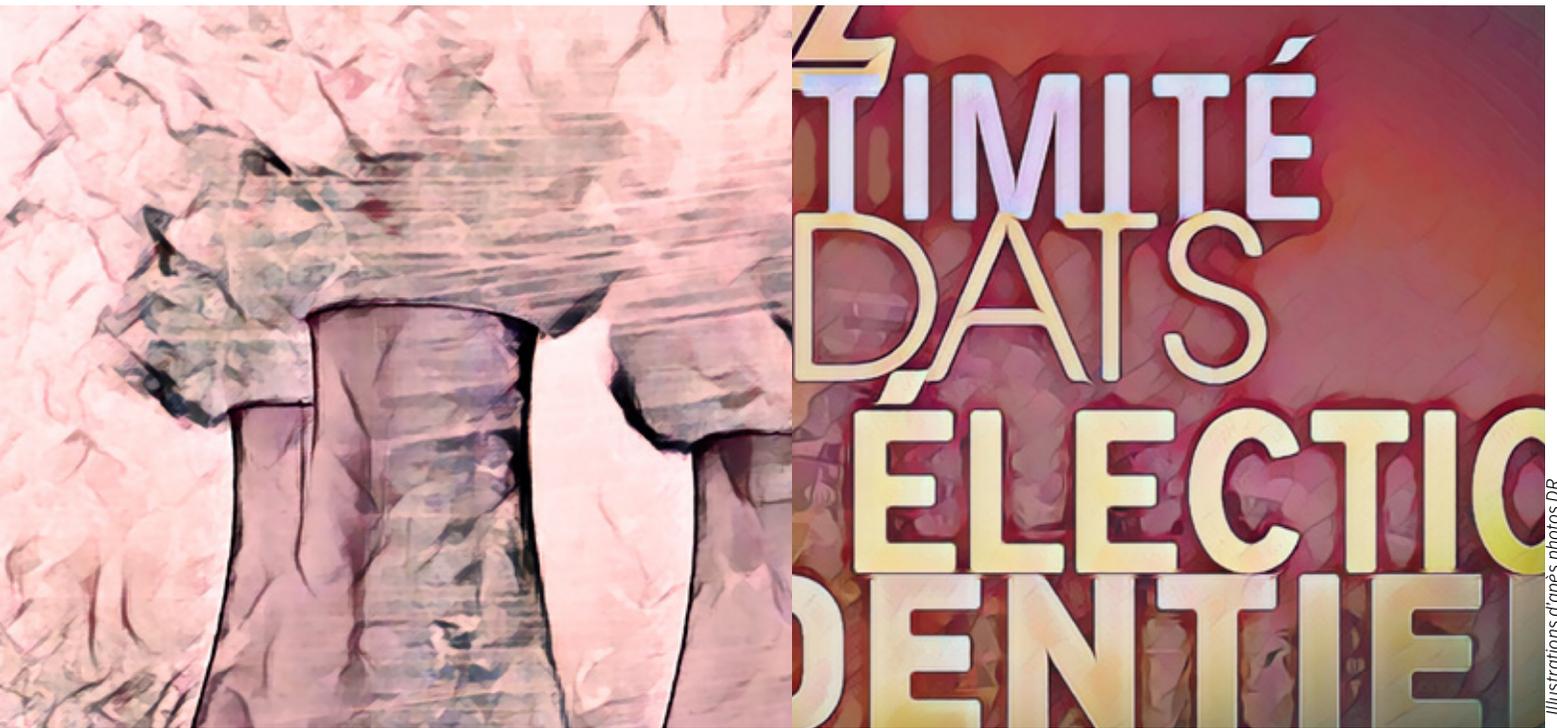
Mais Joe Biden a prononcé une autre phrase, qui sonne comme un avertissement très clair à Vladimir Poutine. «*Ne songez pas une seconde à vous déplacer d'un centimètre sur le territoire de l'OTAN*», a-t-il déclaré en évoquant «*l'obligation sacrée*» qu'il y aurait alors à appliquer l'article 5 du Traité de l'Atlantique nord. Que dit celui-ci? Que «*si un pays de l'OTAN est victime d'une attaque armée, chaque membre de l'Alliance considérera cet acte de violence comme une attaque armée dirigée contre l'ensemble des membres et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour venir en aide au pays attaqué*». Cette menace-là, il est peu probable que Vladimir Poutine ne l'ait pas entendue.

### LES PIEDS DANS LE PLAT

Le livre est sorti avant l'envahissement de l'Ukraine et les craintes qui en résultent sur notre approvisionnement en énergie. Dans *Une affaire d'État*, sous-titré *La tentative de sabotage du nucléaire français* (Éditions Hugo-Doc), Bernard Accoyer vole au secours du nucléaire, et c'est rudement intéressant.

Écrivant avec la journaliste Chantal Didier, l'auteur, qui fut de 2007 à 2012 un président de l'Assemblée nationale très modéré, met les pieds dans le plat. Quand on venait l'interviewer à l'Assemblée, il semblait se faire violence pour confier au malheureux journaliste une formule un peu choc. Il n'a plus de ces précautions, et c'est tant mieux. Alors que les écologistes mettent souvent en avant un «lobby nucléaire» qui voudrait mettre partout des centrales aussi menaçantes que celle de Tchernobyl, Bernard Accoyer, médecin, croyant dans la science et le progrès, dénonce un lobby anti-nucléaire qui aurait pris le pouvoir jusqu'au plus haut niveau de l'État.

Selon lui, «*depuis 2012, la politique énergétique conduite par les gouvernements successifs relève quasiment du sabotage. En tout cas du mensonge et de la manipulation*». Il affirme que «*la déconstruction de nos atouts, la dissolution de nos forces, la dégringolade de nos performances résultent de choix justifiés ou non, de décisions ou d'attentismes, d'a priori et de dogmatismes. Elles tiennent à une ignorance des réalités – réelle ou feinte –, à des manœuvres de groupes de pression activistes, à des calculs électoralistes à court terme,*



mais lourds de conséquences. Il s'agit, dans tous les cas, d'un manque de courage». Quant à la fermeture de la centrale de Fessenheim, décidée par François Hollande et réalisée par Emmanuel Macron, l'ancien président de l'Assemblée la qualifie de «faute».

En remontant dans le temps, Bernard Accoyer cite l'accord électoral de 1997 entre Lionel Jospin et les Verts de l'époque, les ambiguïtés de Jean-Louis Borloo et de son «Grenelle de l'environnement», le même accord des écolos avec François Hollande et «les concessions» d'Emmanuel Macron, par exemple à Nicolas Hulot. Dans son collimateur aussi, la décision de la Commission européenne d'ouvrir le marché de l'énergie avec la fin du monopole d'EDF et la capitulation d'Angela Merkel face aux écolos allemands, fermant les centrales nucléaires pour mieux relancer le charbon.

Bernard Accoyer va encore plus loin, en accusant, preuves à l'appui, associations et ONG écologistes d'avoir noyauté tous les échelons de décision de l'État, «infiltrant» jusqu'au ministère de la transition écologique. Le «lobby anti-nucléaire», dit-il, «a déterminé pour une large part, et pour des décisions irréversibles, la politique énergétique» de la France. Même Jacques Chirac, que soutenait pourtant Bernard Accoyer avec le RPR puis l'UMP, aurait été «quasi marabouté» par Nicolas Hulot au moment d'inscrire dans la Constitution le funeste principe de précaution.

Manichéen? Le livre l'est peut-être. Mais tellement revigorant, tellement loin du discours dominant et de la mode des éoliennes. C'est à lire, au moment où Emmanuel Macron relance le nucléaire civil et où l'on sent que l'énergie va devenir plus que jamais un sujet central de notre vie... et de notre budget.

#### 48 MINUTES CHACUN

L'égalité du temps d'antenne dans les médias audiovisuels part d'une bonne intention. Mais franchement, est-il normal que, depuis le 28 mars et jusqu'au 8 avril à minuit, Jean Lassalle ait un «temps de parole strictement égal» [c'est le libellé officiel] à celui d'Emmanuel Macron, que Philippe Poutou soit traité exactement comme Marine Le Pen, que Nathalie Arthaud ait la même exposition que Jean-Luc Mélenchon? C'est d'autant plus absurde que certaines chaînes diffuse-

ront du Macron, du Le Pen, du Zemmour, du Péresse et du Mélenchon aux heures de grande écoute, renvoyant Lassalle et consorts après 23h et les transformant en candidats pour insomniaques!

En revanche, le maintien d'une «campagne officielle» [sur France 2, France 3, France 24, RFI et France-Inter] est une bonne nouvelle. Chaque candidat dispose de 48 minutes, réparties en onze émissions d'une minute trente et en neuf émissions de trois minutes trente.

Jadis, c'est vers ce rendez-vous que l'on se précipitait le soir, pour savoir ce que proposaient les candidats et parfois même les découvrir: en 1965, François Mitterrand et Jean Lecanuet étaient quasi inconnus des téléspectateurs. En 1969, Michel Rocard et Alain Krivine avaient crevé l'écran. En 1974, on avait découvert Arlette Laguiller, vu René Dumont manger une pomme et boire un verre d'eau pour nous sensibiliser à l'environnement tandis que, bandeau noir sur l'œil gauche, Jean-Marie Le Pen promettait de nous «aider à voir clair». En 2007, on s'était gentiment moqué de Gérard Schivardi, parlant depuis une place parisienne tellement bruyante qu'on ne comprenait rien à ce qu'il disait d'une élocution évoquant celle de Jean Lassalle.

Lundi dernier, on a retrouvé pendant une minute et demie chacun des douze candidats. Jean Lassalle dans ses Pyrénées, Nicolas Dupont-Aignan marchant dans la rue, Valérie Péresse encore sous Covid, Marine Le Pen en rose sur fond bleu, Nathalie Arthaud dans un café, Philippe Poutou dans une manif, Éric Zemmour devant une porte ouverte, Yannick Jadot dans l'école où enseignaient ses parents, Anne Hidalgo dans ses meetings, Fabien Roussel avec ses militants, Emmanuel Macron sur une belle pelouse verte. On n'a pas vu Jean-Luc Mélenchon, qui a consacré ce premier clip de campagne à la culture et montrant des spectateurs dans une salle obscure.

Ces petits clips un rien démodés ne sont pas des sommets d'éloquence politique ni de création artistique. Mais, pour les Français qui ne passent par leur vie sur les chaînes d'info ni sur internet et ne lisent pas les journaux, cette campagne officielle peut mieux les familiariser avec les candidats. Et, qui sait, les inciter à aller voter le 10 avril. ■



**agir  
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES  
C'EST FACILE...  
ISOLEZ VOTRE TOIT !

## FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur [corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/) et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES  
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :  
[corse.edf.fr/agirplus/](https://corse.edf.fr/agirplus/)